



**Nations Unies**

**Fonds du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**De l'exercice biennal terminé  
le 31 décembre 2007**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 5F**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 5F

**Fonds du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Rapport financier  
et états financiers vérifiés**

**De l'exercice biennal terminé  
le 31 décembre 2007**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2008



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rapport financier de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 . . . . .	1
A. Introduction . . . . .	1
B. Aperçu général de la situation financière . . . . .	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	9
Résumé . . . . .	9
A. Introduction . . . . .	12
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	12
2. Coordination avec les services d'audit interne . . . . .	13
3. Principales recommandations . . . . .	13
B. Constatations et recommandations détaillées . . . . .	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	14
2. Présentation générale . . . . .	16
3. Fonds pour l'environnement mondial . . . . .	16
4. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique . . . . .	17
5. Aperçu général de la situation financière . . . . .	17
6. État des recettes et des dépenses . . . . .	19
7. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds . . . . .	20
8. Assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues à la cessation de service . . . . .	21
9. Informations fournies avec les états financiers . . . . .	22
10. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) . . . . .	23
11. Fonctions financières et comptables . . . . .	24
12. Gestion des contributions . . . . .	25
13. Biens durables . . . . .	26
14. Progiciel de gestion intégré . . . . .	27
15. Audit interne . . . . .	28
16. Passation par profits et pertes et cessions . . . . .	28
17. Versements à titre gracieux . . . . .	28
18. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	28

C. Remerciements .....	29
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 .....	30
III. Opinion des commissaires aux comptes .....	31
IV. Certification des états financiers .....	33
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.....	34
État I. Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds : état des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	34
État II. Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds : état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007.....	36
État III. Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds : état des flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	38
État IV. Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	40
Tableau 4.1. Fonds pour l'environnement : état des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	42
État V. Fonds pour l'environnement : État récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	47
État VI. Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme : état des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	48
État VII. Ensemble des fonds d'affectation spéciale : état récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	50
Tableau 7.1. Ensemble des fonds d'affectation spéciale : état récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	52
État VIII. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : état des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	62
État IX. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	63
Tableau 9.1. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	66
Notes relatives aux états financiers .....	68

---

## Lettres d'envoi

Le 31 mars 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris ceux des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes, pour l'exercice biennal 2006-2007 clos le 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Chef du Service financier.

Des copies de ces états sont communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.

Le Directeur exécutif du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement  
(*Signé*) Achim **Steiner**

Le Président du Comité des commissaires  
aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier président de la Cour des comptes  
de la France et Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

## Chapitre I

### Rapport financier de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

#### A. Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris ceux du Fonds pour l'environnement, des fonds d'affectation spéciale et des autres comptes connexes, pour l'exercice biennal 2006-2007 clos le 31 décembre 2007. Au nombre de neuf, les états financiers sont accompagnés de trois tableaux et des notes y relatives. Le rapport et les états financiers ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2008.

2. À titre de comparaison, les chiffres relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005 figurent, lorsqu'il y a eu lieu, dans les états financiers.

3. Les modifications suivantes ont été apportées conformément aux normes en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement des rapports et en prévision de l'adoption par l'ONU des Normes comptables internationales pour le secteur public :

a) Les soldes interfonds ne sont plus contrebalancés par des entrées correspondantes;

b) Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs sont présentés sans être contrebalancés par des entrées correspondantes;

c) Les montants estimatifs à provisionner au titre des prestations liées à la cessation de service, à savoir l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif, ce qui a pour effet d'augmenter le montant total du passif et de réduire d'autant le montant total des réserves et du solde du fonds.

Les soldes de 2005 ont été corrigés en conséquence.

4. Les états et tableaux financiers, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

#### B. Aperçu général de la situation financière

##### Ensemble des fonds

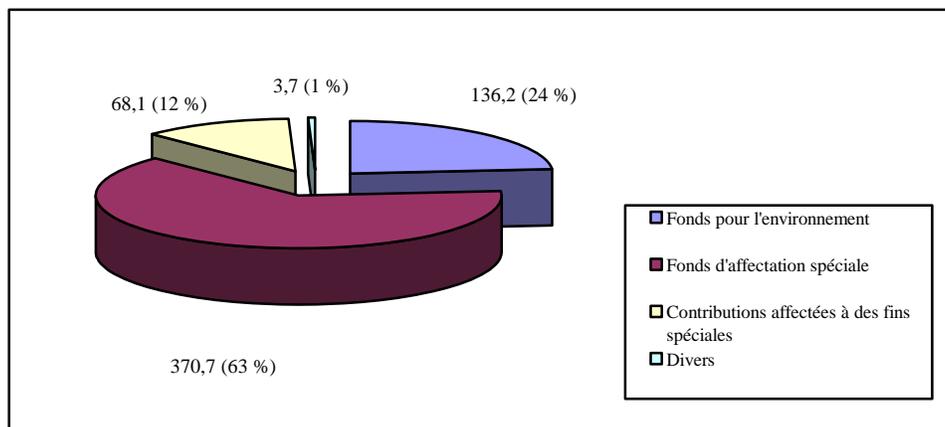
5. Les états I à III illustrent la situation financière de l'ensemble des fonds du PNUE pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2005, à l'exception du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour lequel le PNUE assure les fonctions de trésorier, dont les comptes sont présentés dans l'état IX.

6. Les recettes du PNUE pour l'exercice 2006-2007 ont augmenté de 59,9 millions de dollars (11,5 %) pour atteindre 578,7 millions de dollars.

7. La figure I.I fait apparaître les recettes du PNUE pour l'exercice biennal 2006-2007, par grande catégorie.

Figure I.I  
**Recettes du PNUE par catégorie (2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

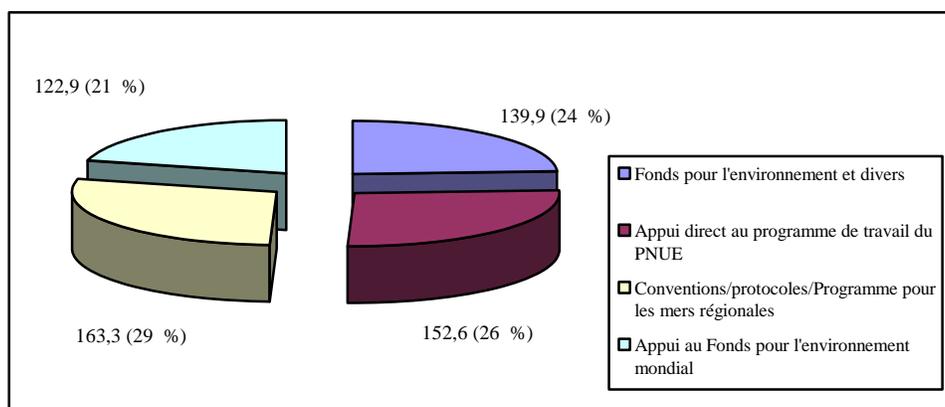


8. Le Fonds pour l'environnement, qui constitue les ressources de base du PNUE, est examiné plus en détail aux paragraphes 18 à 31 ci-après.

9. La figure I.II fait apparaître les recettes du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 par type d'appui. Le Directeur exécutif du PNUE gère directement 50 % de ses recettes.

Figure I.II  
**Recettes du PNUE par type d'appui (2006-2007)**

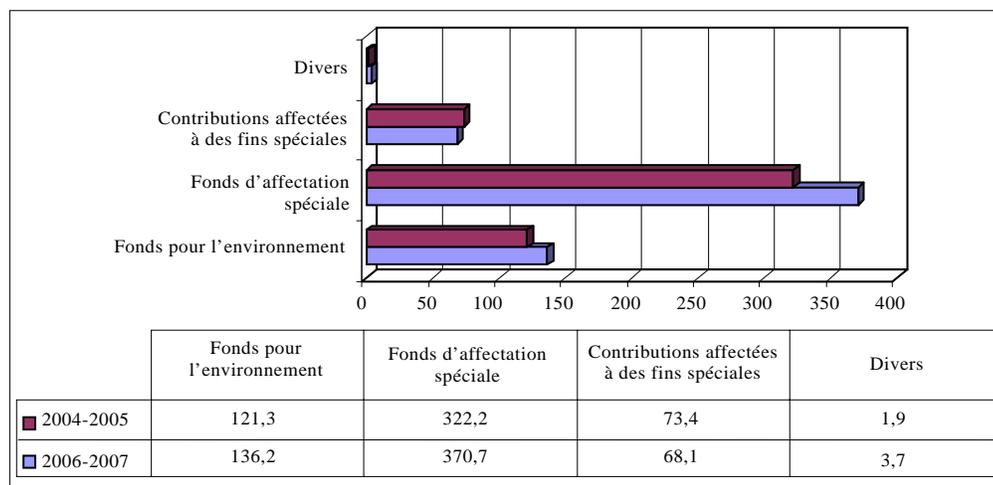
(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



10. La figure I.III permet de comparer les recettes du PNUE par source de financement pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2004-2005.

Figure I.III  
**Recettes du PNUE par source de financement (2004-2005 et 2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis)

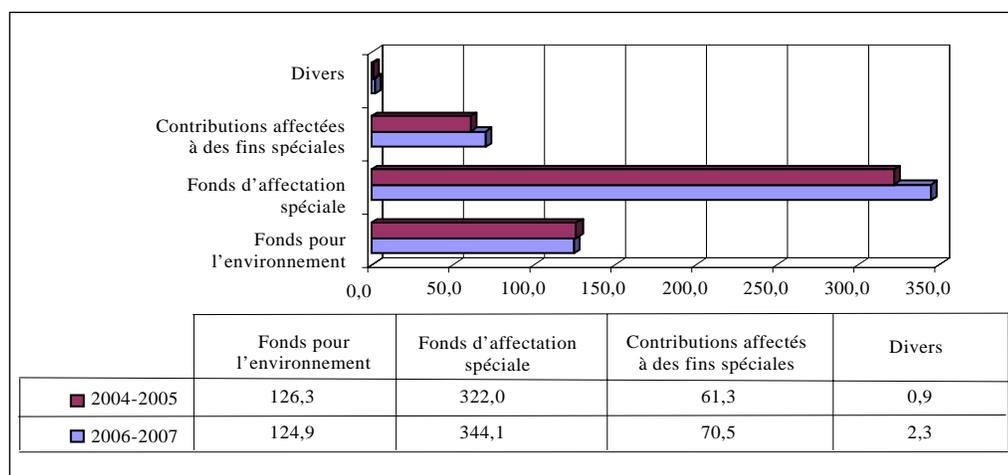


11. Les dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 ont augmenté de 31,3 millions de dollars (6 %) pour atteindre 541,8 millions de dollars, du fait d'un accroissement du taux global d'exécution du programme de travail du PNUE.

12. On trouvera à la figure I.IV un état comparatif des dépenses par source de financement pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2004-2005.

Figure I.IV  
**Dépenses du PNUE par source de financement (2004-2005 et 2006-2007)**

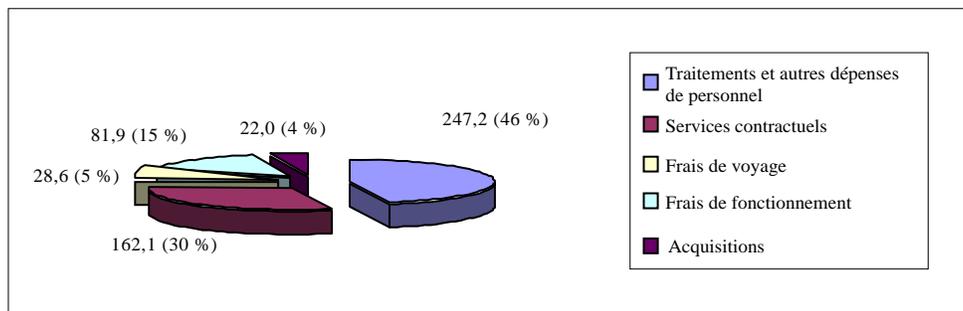
(En millions de dollars des États-Unis)



13. Les dépenses pour l'exercice 2006-2007 sont présentées par catégorie dans la figure I.V.

Figure I.V  
**Dépenses du PNUE par catégorie (2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

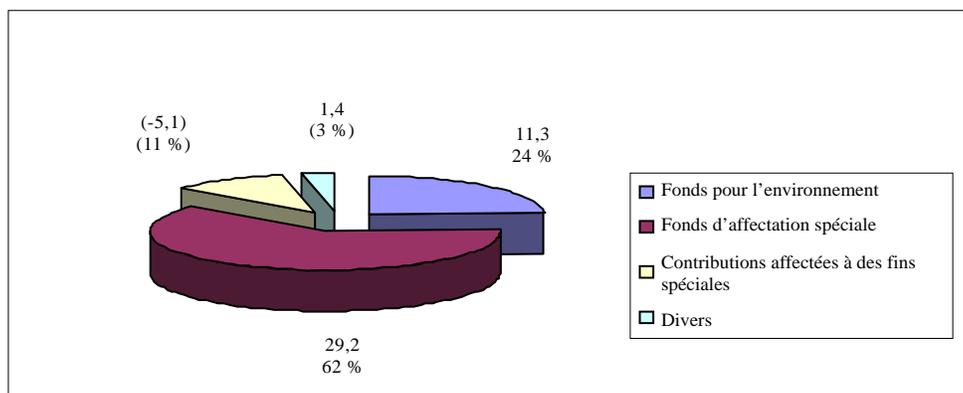


14. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le PNUE a enregistré un excédent net avant ajustements de 36,8 millions de dollars, contre 8,3 millions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, aux contributions affectées à des fins spéciales et aux fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs auxiliaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues en espèces. Les dépenses ne peuvent être engagées que lorsque les fonds sont disponibles.

15. La figure I.VI permet de décomposer l'excédent (déficit) par grande catégorie. Un déficit a été constaté uniquement pour les contributions affectées à des fins spéciales.

Figure I.VI  
**Excédent (déficit) des recettes du PNUE par rapport aux dépenses (2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



16. Le total des réserves et du solde des fonds est tombé à 237,4 millions de dollars, soit une diminution de 4 millions de dollars (1,7 %). Cette baisse est imputable avant tout aux dépenses non budgétisées au titre des prestations liées à la cessation de service.

17. Le montant des liquidités, y compris la trésorerie commune, a augmenté de 45,8 millions de dollars (18,7 %) pour atteindre 290,5 millions de dollars.

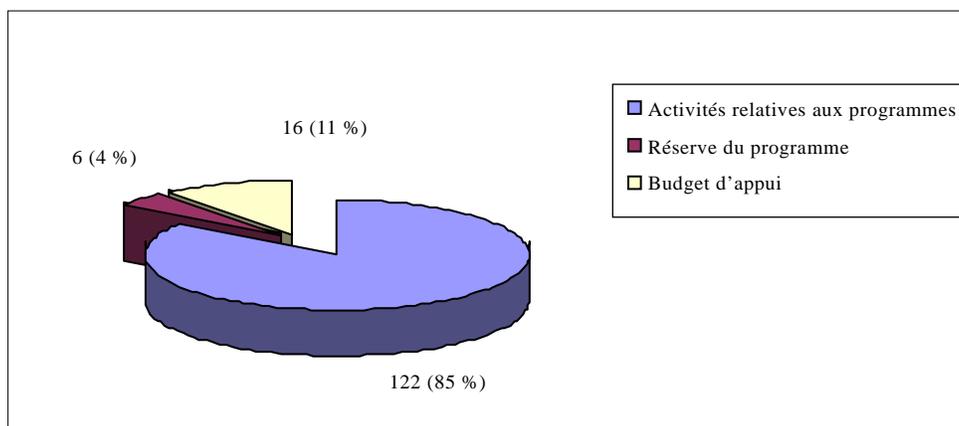
### Fonds pour l'environnement

18. Par sa décision 23/3, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé l'ouverture, pour l'exercice biennal 2006-2007, de crédits d'un montant de 122 millions de dollars au titre des activités relatives aux programmes du Fonds pour l'environnement, de 6 millions au titre des activités financées par la réserve du programme du Fonds et de 16 millions au titre de son budget d'appui biennal (voir figure I.VII). Le montant total du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 144 millions de dollars.

Figure I.VII

### Crédits ouverts au titre du Fonds pour l'environnement (2006-2007)

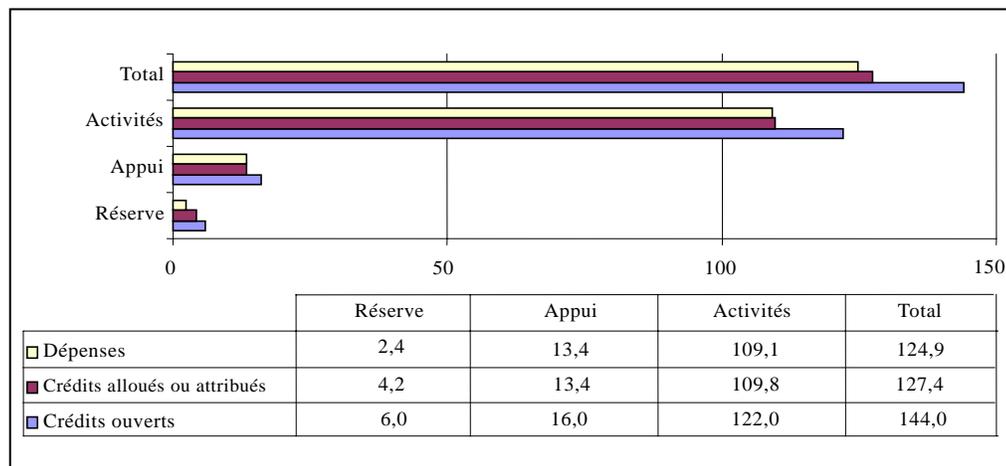
(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



19. On trouvera à la figure I.VIII le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués ou attribués et des dépenses pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Figure I.VIII  
**Fonds pour l'environnement : crédits ouverts, crédits alloués ou attribués  
 et dépenses (2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis)



20. Le Directeur exécutif a alloué 127,4 millions de dollars, soit 88 % du budget approuvé, aux fins d'exécution. Ce montant est quasiment identique aux 127,9 millions de dollars reçus sous forme de contributions au cours de l'exercice biennal.

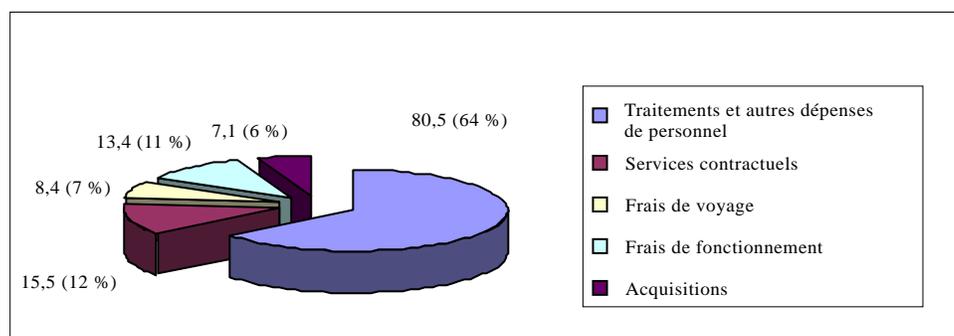
21. Le montant total des recettes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 a augmenté de 14,9 millions de dollars (12,3 %) pour atteindre 136,2 millions de dollars.

22. Les dépenses pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 sont tombées à 124,9 millions de dollars, soit une diminution de 1,4 million de dollars (1,1 %).

23. On trouvera à la figure I.IX la ventilation des dépenses du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2006-2007 par catégorie.

Figure I.IX  
**Dépenses du Fonds pour l'environnement par catégorie (2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

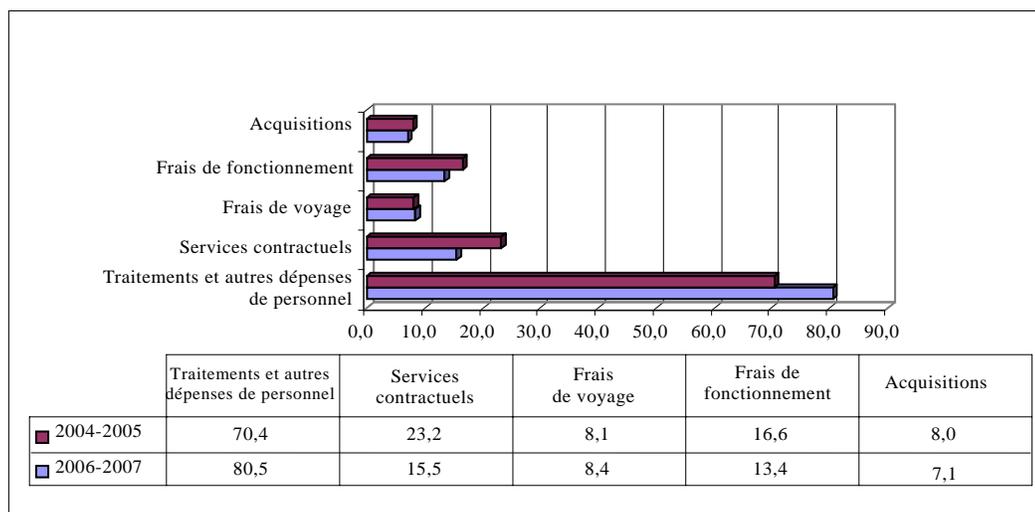


24. La figure I.X permet de comparer les dépenses du Fonds pour l'environnement par catégorie pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2004-2005.

Figure I.X

**Dépenses du Fonds pour l'environnement par catégorie (2004-2005 et 2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis)



25. Des ressources affectées initialement aux services contractuels ont été utilisées pour couvrir l'augmentation des dépenses de personnel et régler les sommes dues par le Fonds pour l'environnement dans la limite du financement prévu. L'augmentation des dépenses de personnel est en grande partie imputable à la baisse du dollar des États-Unis.

26. Le montant des dépenses au titre du programme et de la réserve du programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 s'élevait à 111,5 millions de dollars, contre 113 millions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, soit une baisse de 1 %. Les activités au titre du programme et de la réserve du programme représentaient 89 % des dépenses du Fonds pour l'environnement.

27. Les dépenses au titre du budget d'appui ont augmenté de 100 000 dollars (1 %) pour atteindre 13,4 millions de dollars. Les activités correspondantes représentaient 11 % des dépenses du Fonds pour l'environnement. Corrigé de l'inflation, ce montant fait apparaître une diminution des dépenses d'appui en termes réels.

28. Le Fonds pour l'environnement affichait un excédent net avant ajustements de 11,3 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, contre un excédent net de 5,1 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

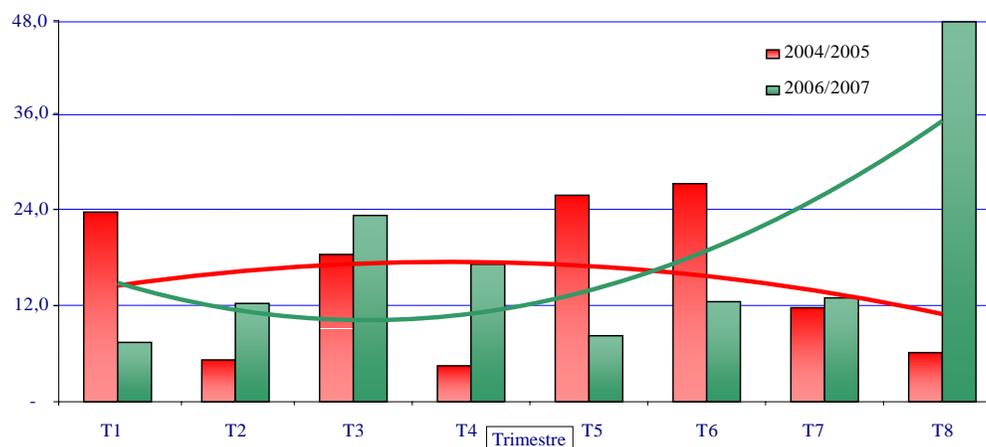
29. Le montant des liquidités, y compris la trésorerie commune, a augmenté de 22,3 millions de dollars (76,9 %) pour atteindre 51,3 millions de dollars.

30. Le montant total des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007 a augmenté de 11,3 millions de dollars (74,8 %) pour atteindre 26,4 millions de dollars.

31. Les contributions au Fonds pour l'environnement ont augmenté de 9,4 millions de dollars (7,9 %) pour atteindre 127,9 millions de dollars. La figure I.XI permet de comparer l'évolution des contributions reçues en 2006-2007 et 2004-2005.

Figure I.XI  
**Contributions trimestrielles au Fonds pour l'environnement  
(2004-2005 et 2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis)



Une part importante des contributions ont été versées par les donateurs vers la fin de l'exercice biennal considéré. La tendance à la hausse observée en 2006-2007 s'oppose à celle constatée pour l'exercice 2004-2005. De ce fait, les fonds n'étaient pas disponibles à temps pour être alloués au programme au cours de l'exercice biennal, mais le Directeur exécutif s'est trouvé ainsi en mesure d'augmenter la réserve financière de 5 millions de dollars, portant ainsi son montant à 15 millions de dollars; pour la même raison, le montant du report est passé de 5,1 millions de dollars à 11,4 millions de dollars.

#### **Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

32. Au 31 décembre 2007, le PNUE avait comptabilisé la totalité des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, à savoir les charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les reliquats de congés payés et les prestations liées au rapatriement. Depuis juillet 2002, le PNUE provisionne 8 % du traitement net au titre des prestations liées au rapatriement mais aucun montant n'a été provisionné au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ou des reliquats de congés payés, ces dépenses étant normalement passées en charges au moment du décaissement. La comptabilisation de la totalité de ces charges dans les états établis au 31 décembre 2007 fait apparaître des dépenses non budgétisées de 40,6 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I. Les montants provisionnés ont été calculés sur la base des chiffres fournis par le Secrétariat de l'ONU, ainsi que d'une évaluation actuarielle pour l'assurance maladie après la cessation de service. Des informations plus détaillées figurent dans l'état VIII et la note 12 des états financiers.

## Chapitre II

### Rapport du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. À cette fin, il s'est rendu au siège, à Nairobi et a examiné les opérations et activités financières dans les bureaux régionaux de Genève et de Bangkok.

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre III, mais il a exprimé des préoccupations au sujet des biens durables. En effet, le résultat de l'inventaire physique ne permettait pas de valider entièrement le montant de 17,5 millions indiqué dans la note 13 des états financiers.

#### *Coordination avec les services d'audit interne*

Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il a aussi examiné l'étendue des vérifications des activités du BSCI pour déterminer dans quelle mesure il peut utiliser ses travaux.

#### *Suite donnée aux recommandations antérieures*

Comme l'avait demandé le Comité consultatif et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois. Sur un total de 27 recommandations, 18 (66,6 %) avaient été appliquées intégralement, 7 (26 %) partiellement et 2 (7,4 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre.

#### *Aperçu général de la situation financière*

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 578,6 millions de dollars, contre 518,8 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 11,5 %. Le montant des dépenses s'est établi à 541,8 millions de dollars, contre 510,5 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 6,1 %. Le résultat est un excédent brut de 36,8 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 8,3 millions de l'exercice précédent.

Malgré le résultat courant excédentaire, l'inscription en charges d'un montant exceptionnel de 40,6 millions de dollars, correspondant aux prestations dues à la cessation de service ou au départ à la retraite, ajouté à divers ajustements, a ramené l'excédent à un déficit net de 5,5 millions de dollars, contre un déficit de 6,6 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent.

Ces comparaisons ont été faites sur la base des soldes de l'exercice précédent retraités, comme indiqué dans les notes 4 et 7 des états financiers relatifs à l'exercice 2006-2007.

*État des recettes et des dépenses*

Les principales raisons de l'augmentation des ressources (59,8 millions de dollars) sont la progression des contributions volontaires (8 % d'augmentation, soit 40,3 millions en plus) et celle des revenus tirés des intérêts bancaires (135 %, soit 12,5 millions en plus), conséquence de la hausse des taux de référence mais aussi de l'accroissement du montant moyen placé.

*Information fournie avec les états financiers*

L'information fournie avec les états financiers est incomplète sur deux points : a) les ressources du budget ordinaire et les dépenses qui s'y rattachent n'apparaissent pas dans les états financiers du PNUE alors qu'elles apparaissent dans ses budgets; b) la totalité des avances versées aux partenaires d'exécution était inscrite de manière contestable à la ligne « autres débiteurs » au lieu de l'être à la ligne « avances aux agences d'exécution ».

*Montants à provisionner au titre des prestations dues après la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, le Comité a validé le montant à provisionner au titre des prestations dues après la cessation de service au titre de l'assurance maladie inscrit dans les états financiers. Ce montant a été établi à partir de l'étude d'un actuaire et des propres analyses du Comité. Au 31 décembre 2007, le montant considéré s'établissait à 38 145 000 dollars et le montant à prévoir au titre des jours de congés non pris était de 21 220 000 dollars. Ces montants n'étaient cependant pas financés à ce stade.

*Préparation en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)*

Le PNUE n'a pas élaboré à son niveau de plan de préparation de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public.

*Gestion financière et comptable*

Le transfert au PNUE des fonctions financières et comptables exercées par l'Office des Nations Unies à Nairobi a été engagé sans que soient précisées clairement l'étendue et la nature des transferts envisagés.

*Gestion des contributions*

Le Comité a noté la persistance d'annonces de contributions très anciennes, due à l'existence d'une règle spécifique aux fonds sous convention. Selon cette règle, les engagements pris dans le cadre des conventions multilatérales sont passés par pertes et profits sur approbation des parties en cause, sans qu'aucun délai soit prévu, contrairement aux annonces de contributions au Fonds pour l'environnement, qui sont passées par pertes et profits au bout de quatre ans. En conséquence, les états financiers comprennent des créances compromises, voire irrécouvrables, sans mention particulière et sans qu'elles soient provisionnées.

*Gestion des biens durables*

En l'absence des résultats de l'inventaire physique qui n'était pas encore achevé à la date de l'audit, ainsi que d'un système de gestion des données adéquat, la fiabilité du montant de 17 498 000 dollars présenté dans la note 13 des états financiers reste sujette à caution.

**Recommandations**

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations, récapitulées au paragraphe 9 du présent rapport.

## A. Introduction

### 1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du PNUE au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées ci-après aux paragraphes 12 à 25.

4. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 61/233 A du 22 décembre 2006, le présent rapport comprend des renseignements sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public en 2010. Par ailleurs, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a indiqué (voir A/61/350), l'adoption de ces normes en 2010 nécessitera que les organisations adaptent leurs systèmes informatiques d'exploitation des données comptables ce qui sera l'occasion de lancer des études sur l'uniformisation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité des commissaires aux comptes, en réponse, a décidé de conduire une analyse de l'écart éventuel entre les plans de passage à ces normes et les systèmes intégrés de gestion.

5. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264 du 4 avril 2007, le Comité a inclus dans le présent rapport des renseignements sur l'état de prise en compte des montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues à la cessation de service, qui ne

figuraient qu'à titre d'information dans les notes relatives aux états financiers de l'exercice précédent.

6. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu quatre lettres d'observations.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

## **2. Coordination avec les services d'audit interne**

Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le BSCI afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

## **3. Principales recommandations**

9. Le Comité des commissaires aux comptes recommande au PNUÉ :

a) **D'appliquer strictement les dispositions de l'instruction administrative relative aux frais de voyage ou de demander au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'adopter de nouvelles modalités s'il est avéré que les dispositions en vigueur sont inappropriées (par. 19);**

b) **De se doter d'un tableau de bord permettant de suivre régulièrement le niveau de ses liquidités et l'avancement de ses projets (par. 35);**

c) **De mettre en place un financement spécial permettant d'équilibrer dans ses comptes les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, en particulier l'assurance maladie après la cessation de service (par. 44);**

d) **De faire apparaître dans ses états financiers les ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU et les dépenses qui s'y rattachent (par. 50);**

e) **De faire apparaître la totalité des avances versées aux partenaires d'exécution sur la ligne appropriée de ses états financiers et d'apporter des informations complémentaires dans les notes (par. 53);**

f) **D'établir un groupe de travail chargé à la fois des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré (par. 57);**

g) **De revoir son accord de prestation de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (par. 62);**

h) **De renforcer ses procédures de contrôle interne pour veiller à la bonne comptabilisation des contributions (par. 65);**

i) **De continuer à appeler l'attention des parties aux accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement sur le fait que les contributions anciennes non acquittées devraient être versées ou passées par profits et pertes (par. 72);**

j) **De justifier la valeur des biens durables indiquée dans les états financiers en s'appuyant sur les résultats de l'inventaire physique (par. 76);**

k) **D'examiner les possibilités de réduire au minimum les opérations non automatisées de traitement des données comptables (par. 83).**

## **B. Constatations et recommandations détaillées**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

10. Conformément à la section A du paragraphe 7 de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par le PNUE pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

11. Sur un total de 27 recommandations, 18 (66,6 %) avaient été appliquées intégralement, 7 (26 %) partiellement et 2 (7,4 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre (voir l'annexe).

#### **a) Recommandations partiellement mises en œuvre**

12. Les sept recommandations qui demeuraient en cours de mise en œuvre concernaient la parité entre hommes et femmes, l'évaluation des programmes du Bureau régional pour l'Europe, la gestion des ressources humaines du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (3 recommandations), le suivi de la mise en œuvre des programmes au siège et l'encaissement des contributions dues de longue date.

13. La nécessité de renforcer la présence des femmes pour atteindre l'objectif de la parité au Secrétariat a été réitérée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/244 du 22 décembre 2006. Au PNUE, la proportion de femmes parmi les titulaires de postes d'administrateur était de 39,3 % des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2007. Le Comité continuera à suivre l'évolution de la situation à cet égard.

14. Le Comité a vérifié lors d'un contrôle à Genève en juillet 2007 si le Bureau régional pour l'Europe établissait, comme cela lui avait été recommandé en 2006, des rapports trimestriels sur ses réalisations afin de permettre l'évaluation de ses résultats. Aucun des rapports d'exécution examinés ne s'appuyait sur des indicateurs d'impact quantifiables.

15. Le Comité avait également constaté que la plupart des projets suivis au siège du PNUE ne faisaient pas l'objet de rapports d'activité ou que ceux-ci étaient établis avec retard. Ces lacunes n'ont pas été entièrement corrigées.

16. Le Comité avait recommandé que le PNUE poursuive ses efforts pour parvenir à encaisser les contributions volontaires dues depuis longtemps et appelle l'attention de la Conférence des Parties sur la nécessité de les passer par profits et pertes. Le PNUE a fourni la preuve des efforts qu'il avait faits pour encaisser ces contributions et pour attirer l'attention des parties sur la nécessité de les passer par profits et pertes. Le Comité note cependant que cette situation perdure et il a donc réitéré sa recommandation à ce sujet (voir par. 72).

**b) Recommandations non appliquées**

17. Les deux recommandations non appliquées avaient trait à l'application de la règle stipulant que les bordereaux de remboursement des frais de voyages doivent être présentés dans les deux semaines suivant l'achèvement du déplacement et à l'existence de discordances entre la valeur du matériel figurant dans l'inventaire et celle indiquée dans les états financiers.

18. Le Comité avait recommandé à l'Administration, qui en avait convenu : a) d'appliquer strictement les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2000/20 stipulant que les bordereaux de remboursement des frais de voyage doivent être présentés dans les deux semaines qui suivent l'achèvement des déplacements et de recouvrer, par retenue sur les traitements, les avances non apurées dans le délai prescrit; et b) de limiter les avances en espèces au montant stipulé dans cette instruction. L'Administration n'a pas appliqué cette recommandation, avançant qu'il était difficile, sur le plan pratique, de réduire le délai à moins de 60 jours. Le Comité a noté que l'instruction susmentionnée avait été annulée et remplacée par l'instruction administrative ST/AI/2006/4 et Amend.1.

**19. Le PNUE a souscrit à la recommandation du Comité d'appliquer strictement les dispositions de l'instruction administrative relative aux frais de voyage, ou de demander au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'adopter de nouvelles modalités s'il est avéré que les dispositions en vigueur sont inappropriées.**

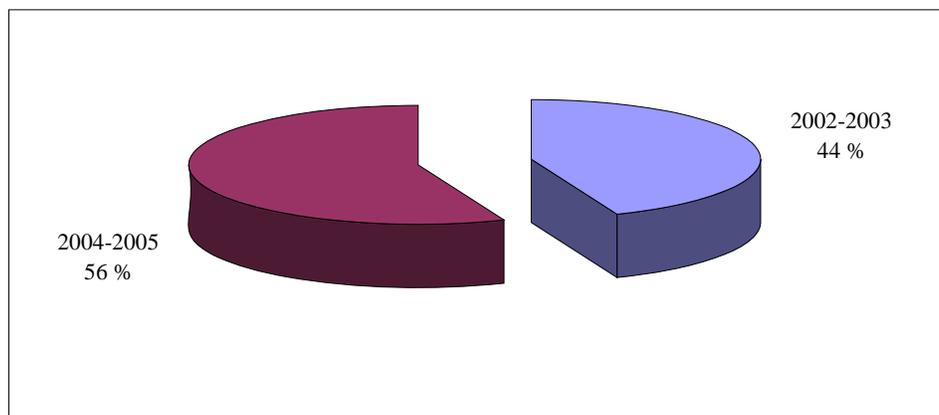
20. Le Comité des commissaires aux comptes avait appelé l'attention du PNUE sur la discordance entre la valeur des biens durables figurant dans la note 8 des états financiers de l'exercice 2004-2005 (11,2 millions de dollars) et celle indiquée dans le rapport d'inventaire (1,2 million de dollars). Le PNUE a expliqué cette différence par le fait que les états financiers étaient basés sur le coût historique des biens alors que le rapport d'inventaire l'était sur leur valeur marchande. Dans son rapport d'inventaire de 2006-2007, le PNUE a ajusté la valeur d'entrée sur celle des états financiers, ce que le Comité juge préoccupant car le PNUE ne disposait d'aucun inventaire physique pour appuyer la pertinence de cette correction. Le Comité a donc émis une nouvelle recommandation à ce sujet (voir par. 76).

**c) Ancienneté des recommandations antérieures**

21. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations concernant des exercices biennaux précédents qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué dans l'annexe au présent rapport.

22. Sur les sept recommandations partiellement mises en œuvre et les 2 dont la mise en œuvre n'avait pas été entamée, 5 remontaient à l'exercice 2004-2005 et 4 à l'exercice 2002-2003 (soit 56 % et 44 % respectivement) (voir le tableau II.1).

Tableau II.1  
Ancienneté des recommandations relatives aux exercices biennaux 2002-2003  
et 2004-2005 n'ayant été mises en œuvre que partiellement ou pas du tout



## 2. Présentation générale

23. Par sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'a doté d'un conseil d'administration, qui est son organe délibérant, et d'un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et d'assurer la coopération dans ce domaine entre les divers organismes des Nations Unies. Les activités du PNUE tendent d'une manière générale à encourager la formation de partenariats afin de protéger l'environnement, en inspirant et en informant les nations et en leur donnant les moyens d'améliorer le niveau de vie de leur population sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Le PNUE héberge également le secrétariat de nombreux accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement.

24. Le PNUE, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avait au 31 décembre 2007 un effectif de 973 postes, dont 553 postes d'administrateur et 420 postes d'agent des services généraux. Les dépenses du PNUE pour l'exercice 2006-2007 se sont élevées à 541,8 millions de dollars. Le personnel de la division du PNUE gérant les quatre comptes du FEM confiés au PNUE occupait 116 postes inscrits au budget.

25. Bien qu'ils aient des mandats distincts, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le PNUE sont interdépendants et leur gestion est intégrée. Le Service de gestion du budget et des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Nairobi, gère outre son propre budget, le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires du PNUE. Il fournit au PNUE des services administratifs et financiers. C'est pourquoi la plupart des recommandations adressées au PNUE devront être mises en œuvre en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

## 3. Fonds pour l'environnement mondial

26. Le PNUE participe à la gestion du Fonds pour l'environnement mondial, qui a pour objet le financement, par des dons ou des prêts à des conditions libérales, les actions des pays en voie de développement en faveur de la protection de

l'environnement. Créé en 1991 conjointement par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, ce programme est financé à l'aide de ressources fournies par la Banque mondiale et de contributions volontaires reçues de 176 États Membres. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ont désigné le FEM comme leur mécanisme financier. Les programmes soutenus par le FEM sont mis en œuvre par les trois partenaires, le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale, dans leurs domaines de compétence respectifs. L'adoption et l'évaluation des programmes du FEM relèvent de la responsabilité de son conseil d'administration. Le PNUE gère les fonds du FEM qui lui sont alloués en tant que partenaire d'exécution par l'intermédiaire de quatre fonds d'affectation spéciale. Ces derniers font partie des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique qui figurent dans les états financiers du PNUE. Le Comité émet une opinion annuelle séparée sur l'audit des quatre fonds d'affectation spéciale du FEM. En ce qui concerne l'exercice financier clos le 31 décembre 2006, il a appelé l'attention sur les délais de régularisation des avances consenties sur ces fonds, qui dépassaient parfois une année. Le Comité exprime par conséquent sa préoccupation concernant la gestion des projets financés par ces avances versées à des partenaires d'exécution et les délais constatés dans l'établissement des rapports sur les dépenses.

#### **4. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**

27. La Convention sur la diversité biologique a été négociée sous les auspices du PNUE et est entrée en vigueur en décembre 1993. Au mois de juin 2007, 189 États et l'Union européenne étaient parties à cette convention. Sa structure comprend un secrétariat permanent, un conseil d'administration, la Conférence des Parties et un instrument financier, le FEM.

28. Le Comité a vérifié séparément les états financiers du secrétariat de la Convention et a soumis un rapport distinct contenant une opinion assortie de réserves. Les réserves ont trait à : a) l'absence d'un état des flux de trésorerie et de notes aux états financiers contrairement aux dispositions du paragraphe 7 des normes comptables du système des Nations Unies; b) l'absence, dans les états financiers, de toute mention des sommes à verser au personnel au titre des prestations liées à la cessation de service, contrairement aux dispositions des résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale; c) la comptabilisation comme excédent, alors qu'il s'agissait d'engagements à régler, d'un montant de 418 292 dollars, concernant le fonds d'affectation spéciale pour la création du secrétariat provisoire de la Convention.

#### **5. Aperçu général de la situation financière**

29. Les états financiers I à IX du PNUE portent sur les fonds suivants : le Fonds pour l'environnement, les fonds généraux d'affectation spéciale, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, où sont comptabilisées les recettes et dépenses du FEM, le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et d'autres fonds d'affectation spéciale.

30. L'état financier du Fonds multilatéral (état IX), dont le PNUE est le trésorier, est établi séparément et soumis au Comité exécutif du Fonds.

31. Comme il ressort du tableau II.2, le Fonds multilatéral a enregistré un déficit courant net de 37,7 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007; ce déficit s'établissait à 44,6 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005. Les comptes du Fonds faisaient néanmoins apparaître un report positif (réserves et soldes des fonds) de 480,5 millions de dollars au 31 décembre 2007.

Tableau II.2

**Fonds multilatéral**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2004-2005	2006-2007
Recettes	294,5	311,8
Dépenses	339,1	349,5
Excédent ou déficit	(44,6)	(37,7)
Actif	523,8	488,5
Passif	8,6	8,0
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>515,2</b>	<b>480,5</b>

**Principaux ratios financiers<sup>1</sup>**

32. Les indicateurs du tableau II.3 ci-joint laissent apparaître une situation financière confortable. Ils mettent notamment en évidence un niveau de liquidités élevé.

Tableau II.3

**Ratios correspondant aux principaux indicateurs financiers**

Ratio	2005	2007	Dividende et diviseur du ratio de 2007 <sup>a</sup>
Contributions volontaires non réglées/total de l'actif <sup>b</sup>	0,050	0,046	20801/443810
Disponibilités/total de l'actif <sup>c</sup>	0,630	0,650	290546/443810
Disponibilités/passif <sup>d</sup>	1,690	1,410	290546/206402
Engagements non réglés/total du passif <sup>e</sup>	0,320	0,220	46153/206402

<sup>a</sup> En millions de dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

<sup>c</sup> Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

<sup>d</sup> Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

<sup>e</sup> Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

33. Le niveau élevé de liquidités peut être expliqué en partie par les règles financières qui régissent les dépenses des fonds généraux d'affectation spéciale et

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les analyses financières figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte du Fonds multilatéral.

des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. En effet, en application des dispositions pertinentes (sect. III.A.1 de l'instruction ST/AI/284 et sect. IV.B de l'instruction ST/AI/285), une dépense ne peut être engagée sur un fonds d'affectation spéciale que si les fonds sur lesquels elle doit être imputée ont été préalablement encaissés. Il en résulte que le PNUE détient un encours important d'encaisse, fruit du décalage entre l'encaissement des contributions et leur utilisation.

Tableau II.4

**Évolution comparée des contributions, des dépenses et des liquidités**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2002-2003	2004-2005		2006-2007	
		Montant	Changement (pourcentage)	Montant	Changement (pourcentage)
Contributions volontaires	406,8	505,5	+ 24,2	545,8	+ 8
Dépenses	374,5	510,5	+ 36,3	541,8	+ 6,1
Liquidités	237,4	244,7	+ 3,0	290,5	+ 18,7

34. Il manquait au PNUE un tableau de bord pour suivre en permanence, et au moins mensuellement, le niveau de ses liquidités compte tenu de l'encaissement des contributions et des décaissements afférents à l'avancement des projets. Ce tableau de bord devrait faire apparaître le délai moyen d'exécution des projets par rapport à la date de versement des contributions qui les financent et devrait permettre d'intervenir en cas de délai anormal pour tel ou tel projet. La mise en place du nouveau progiciel intégré de gestion à l'ONU devrait offrir l'occasion de mettre au point des indicateurs pour ce tableau de bord.

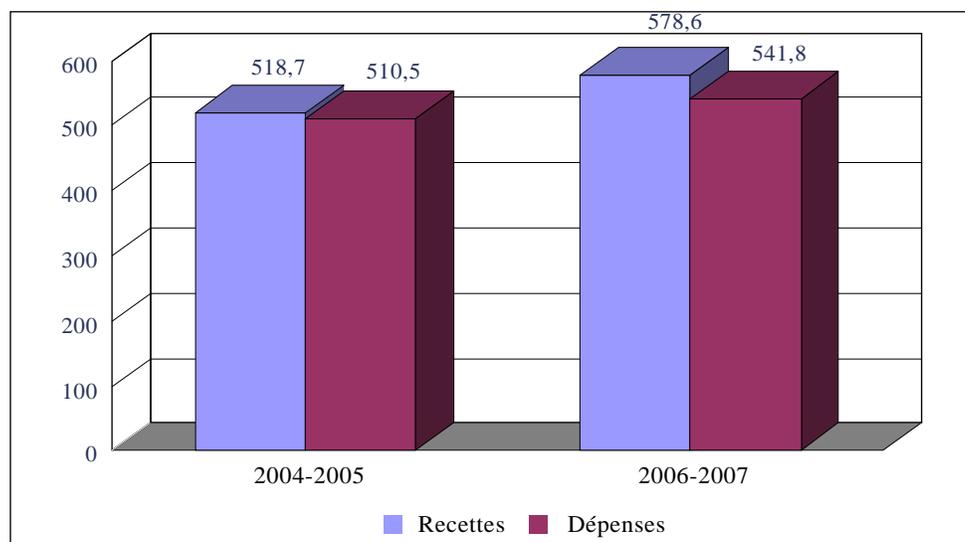
**35. Le PNUE a souscrit à la recommandation du Comité de suivre régulièrement le niveau de ses liquidités et l'avancement de ses projets.**

## 6. État des recettes et des dépenses

36. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 578,6 millions de dollars et celui des dépenses à 541,8 millions de dollars, soit un excédent brut de 36,8 millions, ce qui représente 28,5 millions de plus que pour l'exercice précédent. Les chiffres correspondant aux exercices 2004-2005 et 2006-2007 sont donnés dans le tableau II.5.

Tableau II.5  
**Évolution comparée des recettes et des dépenses, 2004-2005 et 2006-2007**

(En millions de dollars des États-Unis)



37. Les principales raisons de l'augmentation des ressources (59,8 millions de dollars, soit 11,5 %) sont la progression des contributions volontaires (8 % d'augmentation, soit 40,3 millions de plus) et celle des revenus tirés des intérêts bancaires (135 %, soit 12,5 millions de plus), conséquence de la hausse des taux d'intérêt mais aussi du montant moyen placé.

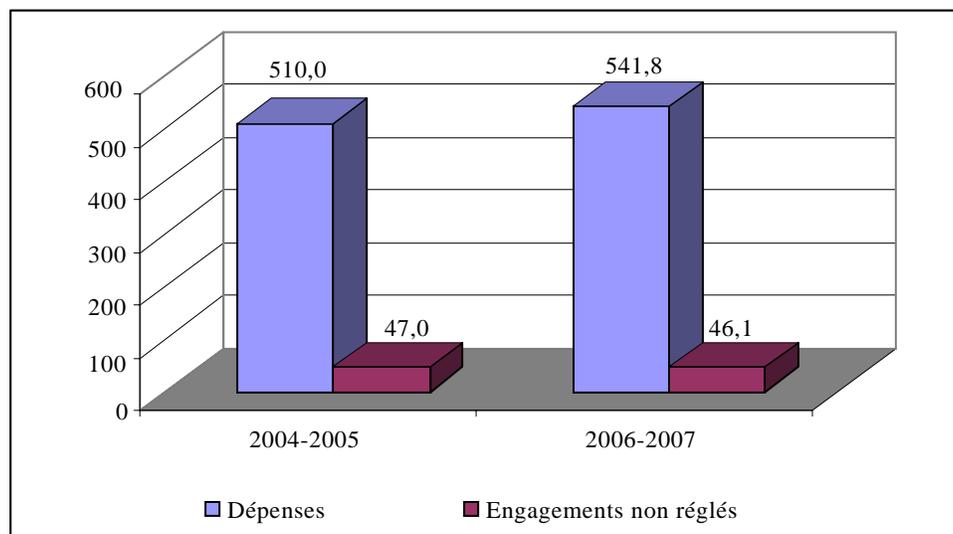
38. Toutefois, l'inscription en charge d'un montant exceptionnel de 40,6 millions de dollars, correspondant aux sommes à payer au titre des prestations liées à la cessation de service s'est traduite pour le PNUE par un déficit net de 5,5 millions de dollars pour l'exercice biennal (après divers ajustements au titre d'exercices antérieurs).

## 7. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

39. Au 31 décembre 2007, le montant des engagements non réglés s'élevait à 46,1 millions de dollars, soit 8,5 % du total des dépenses, et enregistré, malgré la progression des dépenses, une baisse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Dans le tableau II.6, les engagements non réglés sont comparés au total des dépenses pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

Tableau II.6  
**Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses  
 (2004-2005 et 2006-2007)**

(En millions de dollars des États-Unis)



#### 8. Assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues à la cessation de service

40. Les charges à payer représentent la valeur actuelle des charges à payer au titre des prestations accumulées par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation actuarielle, déduction faite des cotisations qu'ils verseront en tant que retraités. Elles comprennent les prestations liées au statut de fonctionnaire international, notamment les versements en compensation des reliquats de congés payés et les prestations liées au rapatriement.

41. Au 31 décembre 2007, le PNUE faisait figurer dans ses états financiers, au titre de l'exercice 2006-2007, un nouveau poste de dépense intitulé « Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite » estimé à un montant de 59 367 000 dollars. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, le Comité a validé le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service indiqué dans les états financiers, en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle conduite en externe et sur ses propres procédures.

42. Au 31 décembre 2007, les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient estimées à un montant net de 38 145 000 dollars. L'estimation des reliquats de congés payés et des prestations liées au rapatriement et dépenses connexes, qui a été établie par le PNUE, s'élevait à 12 736 000 dollars pour les reliquats de congés et 8 486 000 dollars pour les prestations de rapatriement (voir tableau II.7).

Tableau II.7

**Montant estimatif des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service au 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Charges à payer</i>	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<b>Total</b>
Assurance maladie après la cessation de service	2 318	35 827	<b>38 145</b>
Reliquats de congés payés	4 769	7 967	<b>12 736</b>
Prestations liées au rapatriement	3 841	4 645	<b>8 486</b>
<b>Total</b>	<b>10 928</b>	<b>48 439</b>	<b>59 367</b>

Source : Note 12 relative aux états financiers.

43. Le Comité a noté que les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, notamment l'assurance maladie après la cessation de service, n'avaient pas été financées et qu'un financement adéquat devait être mis en place.

**44. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à mettre en place un financement spécial permettant d'équilibrer dans ses comptes les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, en particulier l'assurance maladie après la cessation de service.**

## 9. Informations fournies avec les états financiers

### Recettes en provenance du budget ordinaire de l'ONU

45. Les ressources en provenance du budget ordinaire de l'ONU destinées à couvrir certaines dépenses du PNUE se sont élevées à 12,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, soit 2,1 % des recettes du PNUE.

46. Bien que le PNUE gère les ressources issues du budget ordinaire de l'ONU, ces ressources et les dépenses qui s'y rattachent n'apparaissent pas dans les états financiers du PNUE mais figurent uniquement dans l'état IV des comptes de l'ONU, qui reflète les crédits ouverts au titre des différents chapitres du budget de l'Organisation, notamment le chapitre 14 (Environnement).

47. En conséquence, les budgets examinés par le Conseil d'administration présentaient un montant total des ressources incluant les ressources issues du budget ordinaire de l'ONU, ce qui n'était pas le cas des états financiers du PNUE. Il y avait donc un écart entre les ressources présentées au Conseil d'administration et le rapport sur l'utilisation de ces ressources qui figurait dans les états financiers.

48. La non-comptabilisation des ressources issues du budget ordinaire et des dépenses y relatives dans les états financiers du PNUE ne semblait pas conforme au principe énoncé à l'alinéa iii) du paragraphe 5 des Normes comptables du système des Nations Unies, qui dispose que les états financiers doivent révéler toutes les opérations dont l'importance peut affecter les évaluations ou les décisions et donner tous les renseignements indispensables pour que les états financiers soient clairs et compréhensibles.

49. Il est affirmé dans la note 2 j) relative aux états financiers du PNUE que :

« Les dépenses du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. [...] Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU. »

Cette note ne permet pas au lecteur de connaître le montant des ressources issues du budget ordinaire mises à la disposition du PNUE.

**50. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à indiquer dans ses états financiers les ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU et les dépenses qui s'y rattachent.**

#### **Comptes débiteurs**

51. Le montant des comptes débiteurs était stable par rapport à 2005 (75,4 millions de dollars contre 75,1 millions en 2005)<sup>2</sup>. Il concernait, pour l'essentiel, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (50,3 millions de dollars), dont notamment ceux du FEM (42,5 millions de dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale (11,8 millions de dollars, soit 7,8 % des recettes de l'exercice biennal 2006-2007) et les contributions affectées à des fins spéciales (10,4 millions de dollars, soit 15,3 % des recettes de l'exercice biennal 2006-2007).

52. Les avances aux partenaires opérationnels représentaient la plus grande partie des comptes débiteurs. Pour les seuls fonds du FEM, elles s'élevaient à 39,2 millions de dollars, soit plus de 92 % du total des comptes débiteurs du FEM (42,5 millions de dollars). À l'exception du Fonds pour l'environnement, ces avances n'étaient pourtant pas enregistrées sur la ligne dédiée aux avances aux partenaires opérationnels dans les états financiers, mais englobées dans le montant total des autres comptes débiteurs.

**53. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à faire apparaître la totalité des avances versées aux partenaires d'exécution sur la ligne appropriée de ses états financiers et à apporter des informations complémentaires dans les notes.**

#### **10. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)**

54. En application de la résolution 61/233 de l'Assemblée générale et comme suite aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/61/350), le Comité a examiné la préparation de l'adoption des normes IPSAS et du progiciel de gestion intégré. Le Comité consultatif avait fait remarquer que le progiciel devait être conçu pour prendre pleinement en compte ces normes.

55. Un groupe spécial ayant été chargé de préparer l'adoption des normes IPSAS dans l'ensemble du système des Nations Unies, le PNUE n'avait pas encore établi de plan définitif ni adopté de budget répondant à ses besoins particuliers s'agissant des normes ou de la question connexe du progiciel de gestion intégré.

<sup>2</sup> Les comparaisons sont effectuées avec les soldes retraités de 2005, tels qu'indiqués dans les notes 4 et 7 relatives aux états financiers pour 2006-2007.

56. L'impréparation du PNUE risque de poser des problèmes à un stade ultérieur, par exemple en ce qui concerne l'utilisation du progiciel ou le manque de formation du personnel.

**57. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à créer, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Office des Nations Unies à Nairobi, un groupe de travail chargé à la fois des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré.**

## **11. Fonctions financières et comptables**

58. Depuis 1998, l'administration de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) fournissait au PNUE des services concernant sa gestion financière et comptable. Les objets de dépense correspondants du Service de gestion du budget et des ressources financières de l'Office étaient financés au moyen des fonds extrabudgétaires du PNUE, dans le cadre d'accords de prestation de services.

59. Après de nouveaux examens de ces arrangements, le PNUE a conclu que, pour accroître l'efficacité de la gestion de ces activités, les fonctions de gestion budgétaire et comptable devaient faire partie des attributions de son propre service administratif. En conséquence, la section de la gestion financière et toutes les ressources extrabudgétaires s'y rapportant, soit 28 rubriques extrabudgétaires et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local, ont été transférées en 2007 au PNUE.

60. La gestion budgétaire consiste essentiellement à préparer les budgets, à engager les dépenses et à les certifier. La certification consiste, selon la règle 105.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, à « gérer l'utilisation des ressources, y compris les postes, conformément aux fins pour lesquelles ces ressources ont été approuvées ». Le PNUE et l'ONUN ont convenu que la certification des dépenses administratives du PNUE, élément essentiel de la gestion budgétaire, serait confiée au PNUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. À la date du contrôle du Comité (avril 2008), aucun agent certificateur n'avait été désigné parmi les effectifs du PNUE pour exécuter les dépenses administratives de cet organisme, malgré les transferts de postes opérés. En conséquence, la fonction était exercée par un agent de l'ONUN.

61. Un certain nombre d'imprécisions ont caractérisé ce transfert. En 2006, le PNUE a constitué une cellule de réflexion puis une équipe stratégique de mise en œuvre d'améliorations administratives, dont le transfert des fonctions financières exercées par l'Office pour le compte du PNUE vers ce dernier. Bien que ce processus ait commencé en 2006, la nature précise et l'étendue des fonctions transférées au PNUE n'ont pas été clairement précisés. La décision de transférer des fonctions financières a été prise sur la base d'une note stratégique prévoyant des transferts de poste, mais sans que soit définie avec précision la nature des fonctions transférées. Le PNUE n'a pas été en mesure de présenter au Comité une liste détaillée des fonctions transférées. De même, les incidences financières du transfert de certaines compétences financières, notamment en termes de coûts supplémentaires par rapport à l'arrangement antérieur, n'ont pas fait l'objet d'une étude préalable à la décision. Enfin, l'accord de prestation de services entre le PNUE et l'Office n'a pas fait l'objet d'une redéfinition après le lancement des transferts.

62. **Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à revoir son accord de prestation de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

## 12. Gestion des contributions

### Contributions reçues d'avance

63. Au 31 décembre 2007, les contributions reçues d'avance s'élevaient à 17,6 millions de dollars, soit 3,2 % du total des contributions reçues au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (545,7 millions de dollars). Bien que modeste, ce montant était en augmentation significative par rapport à l'exercice biennal précédent (+131 %). Plus de 67 % des contributions reçues d'avance concernaient le Fonds pour l'environnement.

64. Les contributions versées par le Danemark en 2007 (154 633 dollars) avaient toutes été considérées comme reçues d'avance au titre de l'année 2008. Une partie de ces versements aurait dû être enregistrée au titre des contributions annoncées pour 2006 et 2007, le montant reçu d'avance au titre de 2008 ne s'élevant alors qu'à 78 946 dollars.

65. **Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à renforcer ses procédures de contrôle interne pour veiller à la bonne comptabilisation des contributions.**

### Contributions à recevoir (y compris le Fonds multilatéral)

66. Les contributions à recevoir représentaient, au 31 décembre 2007, 2,3 millions de dollars au titre du Fonds pour l'environnement et 18,5 millions de dollars pour l'ensemble des fonds généraux d'affectation spéciale (voir tableau II.8).

Tableau II.8

### Comparaison et pourcentage des contributions volontaires, y compris les contributions à recevoir (2002-2003 à 2006-2007)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2005	2007	Variation 2007/2005 (pourcentage)	Variation 2005/2003 (pourcentage)
<b>Ensemble des fonds du PNUE (dont FEM)</b>					
Total des contributions volontaires	406 789	505 476	545 768	8	24
Contributions à recevoir	21 806	19 357	20 801	7	-11
Part des contributions non acquittées en fin d'exercice (pourcentage)	5,36	3,83	3,81		
<b>Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal (état IX)</b>					
Total des contributions volontaires	283 822	264 606	257 648	-3	-7
Contributions à recevoir	163 567	165 179	173 751	5	1
Part des contributions non acquittées en fin d'exercice (pourcentage)	57,63	62,42	67,44		

67. En ce qui concerne les fonds relatifs aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement, l'alinéa k) i) de la note 2 relative aux états financiers dispose que les contributions volontaires d'États peuvent être comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis. Tel est le cas du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

68. Certains États n'ont pas honoré leurs engagements, d'où un montant de contributions non acquittées de 18,5 millions de dollars. Si ce montant est faible, rapporté à l'ensemble des fonds gérés par le PNUE, il représente 16,3 % du total des fonds d'affectation spéciale.

69. Le Comité a étudié un échantillon de contributions non acquittées au titre de ces fonds pour un montant total de 8,9 millions de dollars, soit 48 % du montant total des contributions non acquittées. L'examen des factures a montré qu'en dépit de relances régulières adressées par le PNUE, une majorité (15 sur 18) datait au moins de l'année 2000, voire de la fin des années 80, alors même que la plupart des États concernés continuaient à s'engager à verser chaque année de nouvelles contributions.

70. La persistance de ces créances anciennes était due à l'existence d'une règle spécifique aux fonds relatifs aux accords multilatéraux, explicitée à l'alinéa k) i) de la note 2 relative aux états financiers. Selon cette règle, les engagements pris dans le cadre des conventions multilatérales comprenant un budget approuvé par les parties sont passés par pertes et profits sur approbation desdites parties, contrairement aux annonces de contribution au Fonds pour l'environnement, qui sont passées par pertes et profits au bout de quatre ans. Or les parties à ces différentes conventions ne souhaitaient pas mettre en œuvre cette procédure, bien que leur attention ait été appelée sur la question à maintes reprises.

71. Bien que cette règle dérogatoire ait été explicitement approuvée par le Contrôleur, elle a eu pour conséquence de nuire à la clarté des états financiers, puisque ceux-ci incluaient dans leurs recettes comme dans leur actif des montants qui correspondaient à des créances douteuses, voire définitivement irrécouvrables. Elle induisait en outre d'inutiles coûts de gestion en raison du suivi et des relances régulières auxquels sont conduits les services du PNUE. Le Comité estime qu'il serait approprié de provisionner les contributions anciennes non acquittées.

**72. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à continuer d'appeler l'attention des parties sur le fait que les contributions anciennes non acquittées devraient être versées ou passées par profits et pertes.**

### **13. Biens durables**

73. Les biens durables sont des biens ou du matériel dont la valeur unitaire atteint ou dépasse 1 500 dollars au moment de l'achat et qui ont une durée de vie utile d'au moins cinq ans. Comme il est indiqué dans la note 13 relative aux états financiers, la valeur de ces biens au 31 décembre 2007 s'établissait à 17,5 millions de dollars, en baisse de 6,3 % par rapport aux 18,7 millions de dollars de l'exercice biennal précédent. Ces montants concernent aussi bien les biens durables du siège à Nairobi que ceux des offices régionaux et antennes.

74. Dans son précédent rapport, le Comité s'était inquiété de l'écart entre le montant de 11,2 millions de dollars retenu pour les biens durables au siège du

PNUE à Nairobi, qui figurait dans la note 8 relative aux états financiers pour l'exercice biennal 2004-2005, et le montant correspondant indiqué dans le rapport d'inventaire (1,2 million de dollars). Le PNUE a expliqué que cette différence était imputable au fait que les états financiers prenaient en compte le prix d'achat alors que le rapport d'inventaire se fondait sur la valeur marchande.

75. Dans son rapport d'inventaire pour 2006-2007, le PNUE a utilisé le montant de 11 218 000 dollars comme valeur de départ de ses biens durables au siège à Nairobi, ce qui correspondait à la valeur enregistrée à la fin de l'exercice précédent dans les états financiers et non à celle indiquée dans le rapport d'inventaire pour cette période. Par ailleurs, le Comité n'a pas été en mesure de valider la valeur des biens durables affichée au 31 décembre 2007 à l'aide des résultats de l'inventaire physique ou des données de la base de gestion des biens. Une société extérieure a été engagée pour réaliser un inventaire physique complet. Celui-ci devait prendre fin pendant le premier trimestre 2008, mais la crise postélectorale à Nairobi en a retardé le déroulement. Au 3 juillet 2008, les dossiers étaient en cours de rapprochement et le processus devait bientôt prendre fin.

**76. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à justifier la valeur des biens durables indiquée dans les états financiers en s'appuyant sur les résultats de l'inventaire physique.**

#### **14. Proiciel de gestion intégré**

77. Au cours des différents contrôles effectués pendant l'exercice 2006-2007, le Comité a remarqué que la procédure d'établissement des états financiers comportait des insuffisances.

78. Le système de gestion de la comptabilité du Système intégré de gestion (SIG) ne permettait pas de produire automatiquement les états financiers du PNUE. Pour pallier cette lacune, un module spécial, du nom de Crystal, a été utilisé par l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'extraire les soldes comptables nécessaires à l'élaboration des états financiers, en particulier la balance préliminaire des comptes par fonds.

79. Une fois les données extraites par Crystal, le service comptable de l'Office les transposait sur des feuilles de calcul. Pour disposer de toutes les données nécessaires à l'analyse des états financiers (solde général, solde par fonds, détail des dépenses et des recettes, engagements et contributions), le service comptable devait procéder à plusieurs extractions différentes à partir de Crystal. Le service comptable a ensuite retraité les données exportées de Crystal dans des fichiers pour pouvoir leur donner la forme requise pour les états financiers.

80. Le système comportait des délais et des risques d'erreurs liés aux manipulations manuelles. La production des états financiers officiels à partir des données extraites du système comptable nécessitait quatre étapes dont deux n'étaient pas automatisées.

81. Cette automatisation insuffisante était aussi mise en évidence par les opérations manuelles d'exportation et de retraitement nécessaires pour passer des soldes des comptes, tenus par numéro de compte selon le plan comptable du SIG, aux soldes présentés dans les états financiers, tenus par nature d'opération.

82. Ainsi, les contributions enregistrées au compte de résultat comme recettes n'apparaissaient-elles pas directement dans le grand livre de chaque fonds, qui enregistrerait indistinctement, au compte 5110, l'ensemble des recettes. Il n'existait pas en effet de sous-compte permettant de distinguer dans le grand livre les différentes catégories de recettes. L'inscription des différentes recettes aux états financiers était donc faite en retraitant les opérations, fonds par fonds.

**83. Le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à examiner les possibilités de réduire au minimum les opérations manuelles.**

#### **15. Audit interne**

84. En 2006 et 2007, le PNUE a fait l'objet, de la part du Bureau des services de contrôle interne, de cinq rapports d'audit interne portant sur le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, les systèmes informatiques de ce secrétariat, la Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement, les arrangements budgétaires de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la gestion financière au siège.

85. En ce qui concerne le rapport d'audit sur la gestion financière, le Comité partageait l'inquiétude du Bureau des services de contrôle interne sur le processus de transfert des responsabilités financières exercées auparavant par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

#### **16. Passation par profits et pertes et cessions**

86. Conformément à la règle de gestion financière 6.4, l'Administration a informé le Comité que des créances avaient été passées par profits et pertes, pour un montant de 52 216 dollars.

#### **17. Versements à titre gracieux**

87. Comme le veut la règle de gestion financière 105.12, l'Administration a indiqué que le PNUE n'avait effectué aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

#### **18. Cas de fraude ou de présomption de fraude**

88. L'Administration a informé le Comité qu'il y avait eu un cas de tentative de fraude pour un montant de 895,66 euros durant la période examinée. Ce cas a fait l'objet d'une procédure disciplinaire et a abouti au renvoi sans préavis de la personne concernée.

## C. Remerciements

89. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France  
et Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes de la République des Philippines  
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

## Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2005<sup>a</sup>**

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe de référence<sup>a</sup></i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1. Révision des engagements non réglés	21	2002-2003	x			
2. Saisie des paiements dans le Système intégré de comptabilité et de budgétisation	24	2004-2005	x			
3. Passation par pertes des contributions non acquittées depuis longtemps	29	2002-2003		x		
4. Remboursements de voyages	35	2002-2003			x	
5. Crédits alloués aux voyages	37	2004-2005	x			
6. Rectification des états financiers	42	2004-2005	x			
7. Respect des budgets alloués	46	2004-2005	x			
8. Dépassements des coûts du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	50	2004-2005	x			
9. Contrôles budgétaires adéquats	55	2004-2005	x			
10. Désignation du caissier	58	2004-2005	x			
11. Reçus officiels	61	2004-2005	x			
12. Enregistrements des reçus	64	2004-2005	x			
13. Rapports trimestriels	71	2002-2003		x		
14. Respect du paragraphe 50 des normes comptables du système des Nations Unies	87	2002-2003			x	
15. Gestion des biens durables	87	2002-2003	x			
16. Consultants	92	2002-2003	x			
17. Impact des formations	97	2004-2005		x		
18. Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires	101	2004-2005		x		
19. Recrutement	105	2004-2005		x		
20. Parité hommes-femmes	110	2004-2005		x		
21. Clôture des fonds inactifs	113	2004-2005	x			
22. Approbation de projets	115	2004-2005	x			
23. Rapports des partenaires d'exécution	120	2004-2005		x		
24. Respect du Manuel des projets	123	2004-2005	x			
25. Plan d'achats	126	2004-2005	x			
26. Renouvellement du protocole d'accord	133	2004-2005	x			
27. Doubles paiements et retards	136	2004-2005	x			
<b>Nombre total de recommandations</b>			<b>18</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	
<b>Pourcentage</b>			<b>66,6</b>	<b>26</b>	<b>7,4</b>	

<sup>a</sup> Voir A/61/5/Add.6, chap. II.

## Chapitre III

### Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, numérotés de I à IX, ainsi que les tableaux 4.1, 7.1 et 9.1, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Directeur exécutif du Programme. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Directeur exécutif et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur la note 13 relative aux états financiers, selon laquelle la valeur des biens durables du Programme à la fin de l'exercice 2006-2007 s'établissait à 17,5 millions de dollars. En raison de circonstances exceptionnelles, les résultats de l'inventaire physique devant valider ce montant n'étaient pas entièrement disponibles à la date de l'audit.

En outre, nous estimons que les opérations du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France  
et Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes de la République des Philippines  
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

## Chapitre IV

### Certification des états financiers

31 mars 2008

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'ONU et à la règle de gestion financière 213.3 du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Programme au cours de l'exercice biennal considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IX du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes qui figurent ci-après sont corrects.

Le Chef du Service de gestion du budget  
et des ressources financières  
de l'Office des Nations Unies à Nairobi  
(*Signé*) David G. **Hastie**

## Chapitre V

## États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

État I

Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds

### État des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total, ensemble des fonds	
										2007	2005
<b>Recettes</b>											
Contributions volontaires	127 850	138 698	205 094	6 492	66 720	914	–	–	–	<b>545 768</b>	<b>505 476</b>
Recettes provenant de la prestation de services	–	–	–	–	–	–	24 599	–	(23 936)	<b>663</b>	<b>591</b>
Intérêts créditeurs	5 710	7 246	7 202	438	768	17	321	–	–	<b>21 702</b>	<b>9 224</b>
Vente de publications	–	–	–	–	–	233	–	–	–	<b>233</b>	<b>138</b>
Recettes accessoires (note 3)	2 647	4 799	671	–	636	34	1 497	–	–	<b>10 284</b>	<b>3 368</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>136 207</b>	<b>150 743</b>	<b>212 967</b>	<b>6 930</b>	<b>68 124</b>	<b>1 198</b>	<b>26 417</b>	<b>–</b>	<b>(23 936)</b>	<b>578 650</b>	<b>518 797</b>
<b>Dépenses</b>											
Traitements et autres dépenses de personnel	80 470	67 576	58 557	5 366	21 210	198	13 811	–	–	<b>247 188</b>	<b>216 742</b>
Services contractuels	15 520	26 007	77 634	–	32 229	198	10 522	–	–	<b>162 110</b>	<b>159 203</b>
Frais de voyage	8 394	5 852	9 760	131	3 847	7	648	–	–	<b>28 639</b>	<b>26 950</b>
Dépenses de fonctionnement	13 375	21 450	35 209	5	11 486	195	218	–	–	<b>81 938</b>	<b>84 979</b>
Achats	7 111	5 538	7 181	–	1 765	311	66	–	–	<b>21 972</b>	<b>22 656</b>
Dépenses d'appui au programme	–	15 408	5 140	659	2 729	–	–	–	(23 936)	–	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>124 870</b>	<b>141 831</b>	<b>193 481</b>	<b>6 161</b>	<b>73 266</b>	<b>909</b>	<b>25 265</b>	<b>–</b>	<b>(23 936)</b>	<b>541 847</b>	<b>510 530</b>

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total, ensemble des fonds	
										2007	2005
Excédent/(déficit)	11 337	8 912	19 486	769	(5 142)	289	1 152	–	–	<b>36 803</b>	<b>8 267</b>
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	(40 563)	–	<b>(40 563)</b>	–
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4)	(138)	(206)	296	(69)	(1 038)	–	(615)	–	–	<b>(1 770)</b>	<b>(14 926)</b>
Excédent/(déficit) net	11 199	8 706	19 782	700	(6 180)	289	537	(40 563)	–	<b>(5 530)</b>	<b>(6 659)</b>
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	131	–	115	–	2	1	69	–	–	<b>318</b>	<b>636</b>
Virements provenant/(à) d'autres fonds	19	143	206	–	53	–	(418)	–	–	<b>3</b>	–
Remboursements à des donateurs	–	(888)	(286)	(490)	(97)	–	–	–	–	<b>(1 761)</b>	<b>(988)</b>
Virements des/(aux) réserves financières ou du/(au) Fonds de dotation	(5 000)	(2 198)	–	–	–	–	(500)	–	–	<b>(7 698)</b>	<b>(1 263)</b>
Solde des fonds en début d'exercice	5 067	69 293	115 112	4 337	37 187	(63)	6 800	(11 133)	–	<b>226 600</b>	<b>234 872</b>
Solde des fonds en fin d'exercice	11 416	75 056	134 929	4 547	30 965	227	6 488	(51 696)	–	<b>211 932</b>	<b>226 600</b>
Réserves financières/Fonds de dotation, début d'exercice	10 000	2 806	–	–	–	–	2 000	–	–	<b>14 806</b>	<b>13 543</b>
Réserves financières/Fonds de dotation, fin d'exercice	15 000	5 006	–	–	–	–	2 500	2 970	–	<b>25 476</b>	<b>14 806</b>

## État II

## Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds

## État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total, ensemble des fonds	
										2007	2005
<b>Actif</b>											
Encaisse et dépôts à terme (note 5)	16 883	18 109	–	–	2	38	–	–	–	35 032	16 612
Trésorerie commune (euros) (note 5)	–	16 547	7 816	–	8 698	–	5 213	–	–	38 274	10 024
Trésorerie commune (dollars des États-Unis) (note 5)	34 437	53 501	86 856	4 990	33 625	260	3 571	–	–	217 240	218 071
Avances aux agents de réalisation (note 6)	1 109	–	–	–	–	–	–	–	–	1 109	959
Contributions volontaires à recevoir	2 267	18 534	–	–	–	–	–	–	–	20 801	19 357
Soldes interfonds (note 7)	–	10 883	25 198	182	3 350	181	2 541	10 641	–	52 976	44 152
Débiteurs divers (note 8)	2 747	11 860	50 318	26	10 444	23	37	–	–	75 455	75 125
Autres éléments d'actif (note 9)	570	621	268	10	722	–	732	–	–	2 923	1 680
<b>Total de l'actif</b>	<b>58 013</b>	<b>130 055</b>	<b>170 456</b>	<b>5 208</b>	<b>56 841</b>	<b>502</b>	<b>12 094</b>	<b>10 641</b>	<b>–</b>	<b>443 810</b>	<b>385 980</b>
<b>Passif</b>											
Contributions et autres paiements reçus d'avance	11 888	5 588	–	–	153	–	–	–	–	17 629	7 647
Avances reçues des agents de réalisation	699	–	–	–	–	–	–	–	–	699	513
Engagements non réglés	8 910	11 358	14 825	41	10 110	73	836	–	–	46 153	47 045
Soldes interfonds (note 7)	4 860	28 431	11 225	595	8 718	202	–	–	–	54 031	41 664
Comptes créditeurs (note 10)	2 946	4 616	9 477	25	6 895	–	2 270	–	–	26 229	29 848
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (note 12)	–	–	–	–	–	–	–	59 367	–	59 367	17 463

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total, ensemble des fonds	
										2007	2005
Autres éléments du passif	2 294	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>2 294</b>	<b>396</b>
<b>Total du passif</b>	<b>31 597</b>	<b>49 993</b>	<b>35 527</b>	<b>661</b>	<b>25 876</b>	<b>275</b>	<b>3 106</b>	<b>59 367</b>	–	<b>206 402</b>	<b>144 576</b>
<b>Réserves et solde des fonds</b>											
Réserves financières et autres réserves (note 11)	15 000	5 006	–	–	–	–	2 500	2 970	–	<b>25 476</b>	<b>14 806</b>
Solde des fonds	11 416	75 056	134 929	4 547	30 965	227	6 488	(51 696)	–	<b>211 932</b>	<b>226 598</b>
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>	<b>26 416</b>	<b>80 062</b>	<b>134 929</b>	<b>4 547</b>	<b>30 965</b>	<b>227</b>	<b>8 988</b>	<b>(48 726)</b>	–	<b>237 408</b>	<b>241 404</b>
<b>Total du passif, des réserves et du solde des fonds</b>	<b>58 013</b>	<b>130 055</b>	<b>170 456</b>	<b>5 208</b>	<b>56 841</b>	<b>502</b>	<b>12 094</b>	<b>10 641</b>	–	<b>443 810</b>	<b>385 980</b>

## État III

## Programme des Nations Unies pour l'environnement – récapitulatif de tous les fonds

## État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'adminis- trateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total ensemble des fonds	
										2007	2005
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>											
Excédent/(déficit) net	11 199	8 706	19 782	700	(6 180)	289	537	(40 563)	–	(5 530)	4 474
Augmentation/(diminution) :											
Contributions à recevoir	(1 030)	(414)	–	–	–	–	–	–	–	(1 444)	2 449
Avances aux agents de réalisation	36	–	–	–	–	–	–	–	–	36	265
Débiteurs divers	5 408	4	(148)	3	(5 595)	13	(17)	–	–	(332)	(10 180)
Autres éléments d'actif	86	(494)	(17)	2	(98)	–	(721)	–	–	(1 242)	(177)
Soldes interfonds	–	(5 661)	(9 367)	743	3 541	(74)	6 307	(4 311)	–	(8 822)	(10 354)
Augmentation/(diminution) :											
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10 764	(604)	–	–	49	–	(227)	–	–	9 982	5 692
Engagements non réglés	(3 121)	2 190	(2 861)	(73)	2 606	60	307	–	–	(892)	11 866
Créditeurs divers	(5 461)	(1 110)	(1 556)	(51)	2 424	(39)	2 178	–	–	(3 615)	4 472
Autres éléments de passif	1 895	–	–	–	1	–	–	–	–	1 896	(851)
Soldes créditeurs interfonds	2 403	(597)	5 932	(95)	4 677	47	–	–	–	12 367	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	41 904	–	41 904	–
À déduire : intérêts créditeurs	(5 710)	(7 246)	(7 202)	(438)	(768)	(17)	(321)	–	–	(21 702)	(9 224)
Encaisse nette provenant des activités opérationnelles	16 469	(5 226)	4 563	791	657	279	8 043	(2 970)	–	22 606	(1 568)

	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'adminis- trateurs	Contributions réservées	Divers	Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Compensation interfonds	Total ensemble des fonds	
										2007	2005
<b>Flux de trésorerie des activités de placement</b>											
(Augmentation)/diminution de la part dans la trésorerie commune (euros)	-	(9 936)	(7 816)	-	(5 285)	-	(5 213)	-	-	(28 250)	(7 939)
(Augmentation)/diminution de la part dans la trésorerie commune (dollars des États-Unis)	(10 378)	15 657	(4 551)	(739)	3 904	(259)	(2 802)	-	-	832	6 961
À ajouter : intérêts créditeurs	5 710	7 246	7 202	438	768	17	321	-	-	21 702	9 224
Encaisse nette provenant des activités de placement	(4 668)	12 967	(5 165)	(301)	(613)	(242)	(7 694)	-	-	(5 716)	8 246
<b>Flux de trésorerie des activités de placement</b>											
Engagements d'exercices antérieurs :											
Économies réalisées ou annulations	131	-	115	-	2	1	69	-	-	318	636
Virements provenant/(à) d'autres fonds	19	143	206	-	53	-	(418)	-	-	3	-
Remboursements à des donateurs	-	(888)	(286)	(490)	(97)	-	-	-	-	(1 761)	(988)
Virements de/(à) la réserve opérationnelle ou du/(au) Fonds de dotation	-	-	-	-	-	-	-	2 970	-	2 970	-
Encaisse nette provenant des activités de financement	150	(745)	35	(490)	(42)	1	(349)	2 970	-	1 530	(352)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	11 951	6 996	(567)	-	2	38	-	-	-	18 420	6 221
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	4 932	11 113	567	-	-	-	-	-	-	16 612	10 391
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	16 883	18 109	-	-	2	38	-	-	-	35 032	16 612

## État IV

**Fonds pour l'environnement****État des recettes et des dépenses, des variations des réserves  
et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	2007	2005
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires	Tableau 4.1	127 850	118 530
Intérêts créditeurs		5 710	1 626
Recettes accessoires	Note 3	2 647	1 095
<b>Total des recettes</b>		<b>136 207</b>	<b>121 251</b>
<b>Dépenses</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel		80 470	70 422
Services contractuels		15 520	23 188
Frais de voyage		8 394	8 102
Dépenses de fonctionnement		13 375	16 626
Achats		7 111	7 967
<b>Total des dépenses</b>		<b>124 870</b>	<b>126 305</b>
Excédent/(déficit)		11 337	(5 054)
Virements de/(à) l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres fonds		19	549
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(138)	2 786
Excédent/(déficit) net		11 218	(1 719)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		131	87
Virements à la réserve opérationnelle		(5 000)	-
<b>Réserves et solde des fonds en début d'exercice</b>		<b>5 067</b>	<b>6 699</b>
<b>Réserves et solde des fonds en fin d'exercice</b>		<b>11 416</b>	<b>5 067</b>
Réserves financières en début d'exercice		10 000	10 000
Virements à la réserve opérationnelle		5 000	-
<b>Réserves financières en fin d'exercice</b>		<b>15 000</b>	<b>10 000</b>

**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

	<i>Référence</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
<b>Actif</b>			
Encaisse et dépôts à terme	Note 5	16 883	4 932
Part dans la trésorerie commune (dollars des États-Unis)	Note 5	34 437	24 059
Avances aux agents de réalisation	Note 6	1 109	959
Comptes débiteurs :			
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 4.1	2 267	1 237
Débiteurs divers	Note 8	2 747	8 155
Autres éléments d'actif	Note 9	570	656
<b>Total de l'actif</b>		<b>58 013</b>	<b>39 998</b>
<b>Passif</b>			
Contributions et autres paiements reçus d'avance		11 888	1 124
Avances reçues des agents de réalisation		699	513
Engagements non réglés	État V	8 910	12 031
Comptes créditeurs :			
Soldes interfonds	Note 7	4 860	2 457
Créditeurs divers	Note 10	2 946	8 407
Autres éléments de passif		2 294	399
<b>Total du passif</b>		<b>31 597</b>	<b>24 931</b>
<b>Réserves et solde des fonds</b>			
Réserves financières		15 000	10 000
Solde des fonds		11 416	5 067
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>		<b>26 416</b>	<b>15 067</b>
<b>Total du passif, des réserves et du solde des fonds</b>		<b>58 013</b>	<b>39 998</b>

Tableau 4.1

## Fonds pour l'environnement

## État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006- 2007</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2006-2007 et au titre d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Afrique du Sud	–	–	108 000	–	108 000	–	108 000	–
Allemagne	–	–	14 532 701	–	14 532 701	–	14 532 701	–
Andorre	–	–	68 293	–	68 293	–	68 293	–
Arabie saoudite	–	–	266 187	–	266 187	–	266 187	–
Arménie	–	–	2 600	–	2 600	–	2 600	–
Australie	–	–	921 130	–	921 130	–	921 130	–
Autriche	–	–	1 020 946	32	1 020 978	–	1 020 978	–
Azerbaïdjan	3 600	2 700	–	–	–	–	4 500	1 800
Bahreïn	2 750	–	–	–	–	–	2 750	–
Bangladesh	–	–	5 100	–	5 100	–	2 550	2 550
Barbade	5 000	–	7 500	–	7 500	2 500	12 500	–
Bélarus	–	–	13 500	–	13 500	–	13 500	–
Belgique	–	–	1 616 714	–	1 616 714	–	1 616 714	–
Belize	–	–	700	–	700	760	700	–
Bénin	9 996	–	–	–	–	–	4 998	4 998
Bhoutan	–	1 350	2 800	–	2 800	–	2 700	1 450
Brésil	–	–	292 670	–	292 670	–	292 670	–
Brunéï Darussalam	–	–	20 000	–	20 000	–	20 000	–
Bulgarie	–	–	13 800	–	13 800	–	13 800	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes/ CEPALC-Mexique	–	–	10 472	–	10 472	–	10 472	–
Burkina Faso	–	–	1 000	–	1 000	–	–	1 000
Burundi	–	700	700	–	700	–	1 400	–
Cambodge	–	–	10 484	–	10 484	–	10 484	–
Cameroun	5 746	–	–	–	–	–	–	5 746
Canada	–	–	4 050 001	–	4 050 001	–	2 025 001	2 025 000
Cap-Vert	1 200	–	–	–	–	–	–	1 200
Chili	–	–	40 000	–	40 000	–	40 000	–
Chine	–	–	500 000	–	500 000	–	500 000	–
Chypre	15 000	–	44 000	–	44 000	–	59 000	–
Colombie	–	–	108 342	–	108 342	–	108 342	–
Côte d'Ivoire	7 200	–	–	–	–	–	3 600	3 600
Croatie	–	–	46 000	–	46 000	–	46 000	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006- 2007</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2006-2007 et au titre d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Cuba	6 000	6 000	–	–	–	–	6 000	6 000
Danemark	–	–	5 484 700	–	5 484 700	–	5 484 700	–
Égypte	–	9 000	17 000	–	17 000	–	26 000	–
El Salvador	–	–	5 600	–	5 600	–	5 600	–
Équateur	–	–	3 000	–	3 000	–	3 000	–
Ernst & Young LLP	–	–	930	–	930	–	930	–
Espagne	709 500	–	3 821 468	–	3 821 468	–	4 530 968	–
Estonie	–	–	15 000	–	15 000	–	15 000	–
États-Unis d'Amérique	–	–	11 500 000	–	11 500 000	–	11 500 000	–
Éthiopie	–	–	1 000	–	1 000	–	1 000	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	–	286	–	286	–	286	–
Fédération de Russie	–	–	1 000 000	–	1 000 000	–	1 000 000	–
Fidji	–	–	8 956	–	8 956	–	8 956	–
Finlande	–	–	7 521 800	–	7 521 800	–	7 521 800	–
France	–	–	8 680 000	–	8 680 000	–	8 680 000	–
Gambie	1 000	–	–	–	–	–	–	1 000
Géorgie	–	9 096	3 034	–	3 034	–	12 130	–
Ghana	–	10 000	10 000	–	10 000	–	20 000	–
Grèce	175 000	–	400 000	–	400 000	–	575 000	–
Grenade	–	–	1 200	–	1 200	–	1 200	–
Guatemala	–	–	8 600	–	8 600	–	8 600	–
Guinée-Bissau	–	–	1 400	–	1 400	–	–	1 400
Haïti	–	–	2 467	–	2 467	–	2 467	–
HMX Corporate Communication Ltd.	–	–	930	–	930	–	930	–
Honduras	–	–	1 000	–	1 000	–	976	24
Hongrie	–	–	162 000	–	162 000	100 000	162 000	–
Inde	–	–	200 000	–	200 000	1 859	100 000	100 000
Indonésie	–	–	50 000	–	50 000	–	50 000	–
Iran (République islamique d')	–	–	35 000	–	35 000	–	–	35 000
Irlande	–	–	1 431 652	–	1 431 652	–	1 431 652	–
Islande	–	–	62 500	–	62 500	–	62 500	–
Israël	–	–	40 000	–	40 000	–	40 000	–
Italie	–	–	4 122 900	–	4 122 900	11 632 000	4 122 900	–
Jamaïque	3 500	–	3 196	–	3 196	–	3 100	3 596
Japon	–	–	5 984 005	–	5 984 005	–	5 984 005	–
Kazakhstan	–	–	10 000	–	10 000	–	10 000	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006- 2007</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2006-2007 et au titre d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Kenya	–	31 130	62 067	–	62 067	–	93 197	–
Kirghizistan	–	–	1 200	–	1 200	–	1 200	–
Koweït	200 000	–	400 000	–	400 000	–	600 000	–
Lesotho	–	(22 978)	20 165	–	20 165	–	(2 813)	–
Lettonie	–	–	19 000	–	19 000	–	19 000	–
Liban	–	–	4 800	–	4 800	–	4 800	–
Liechtenstein	–	–	7 800	–	7 800	–	7 800	–
Lituanie	7 179	–	21 200	–	21 200	–	28 379	–
Luxembourg	–	–	962 906	–	962 906	–	962 906	–
Madagascar	–	–	1 000	–	1 000	–	–	1 000
Malaisie	30 000	30 000	80 000	–	80 000	–	140 000	–
Maldives	–	–	4 000	–	4 000	–	4 000	–
Malte	9 000	–	20 000	–	20 000	–	29 000	–
Maroc	12 000	–	–	–	–	–	–	12 000
Maurice	–	–	10 000	–	10 000	–	10 000	–
Mexique	–	–	733 053	–	733 053	–	733 053	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	1 200	–	1 200	–	1 200	–
Monaco	–	–	40 000	–	40 000	–	40 000	–
Mongolie	–	–	3 000	–	3 000	–	3 000	–
Namibie	–	–	1 500	–	1 500	–	1 500	–
Nicaragua	600	–	600	–	600	–	1 200	–
Niger	6 200	–	–	–	–	–	5 600	600
Nigéria	–	–	40 000	–	40 000	–	40 000	–
Norvège	–	–	4 603 041	–	4 603 041	89 322	4 603 041	–
Nouvelle-Zélande	–	–	320 000	–	320 000	–	320 000	–
Oman	–	–	20 000	–	20 000	–	10 000	10 000
Ouganda	4 183	–	1 659	–	1 659	–	5 842	–
Pakistan	–	–	14 981	–	14 981	9 992	14 981	–
Panama	5 000	8 000	20 000	–	20 000	10 000	33 000	–
Papouasie- Nouvelle-Guinée	–	–	1 000	–	1 000	–	1 000	–
Pays-Bas	–	–	16 344 381	237 756	16 582 137	–	16 582 137	–
Philippines	–	–	5 792	–	5 792	–	5 792	–
Pologne	–	–	300 000	–	300 000	–	300 000	–
Portugal	–	–	40 000	–	40 000	–	40 000	–
Qatar	–	–	12 000	–	12 000	–	12 000	–
République arabe syrienne	–	–	14 000	–	14 000	–	14 000	–
République de Corée	–	–	300 000	–	300 000	–	300 000	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006- 2007</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2006-2007 et au titre d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
République de Moldova	2 200	–	700	–	700	–	–	2 900
République démocratique populaire lao	2 000	–	2 000	–	2 000	–	4 000	–
République du Monténégro	–	–	1 000	–	1 000	–	1 000	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	717	–	717	–	717	–
République tchèque	–	–	462 023	–	462 023	–	462 023	–
République-Unie de Tanzanie	–	1 175	1 200	–	1 200	–	2 375	–
Roumanie	–	–	64 000	–	64 000	–	32 000	32 000
Royaume-Uni	–	–	16 451 820	–	16 451 820	–	16 451 820	–
Rwanda	–	–	700	–	700	–	700	–
Sénégal	–	–	4 000	–	4 000	5 000	4 000	–
Serbie-et- Monténégro	–	–	10 000	–	10 000	–	–	10 000
Seychelles	–	–	2 400	–	2 400	2 400	2 400	–
Sierra Leone	–	–	1 000	–	1 000	–	1 000	–
Singapour	–	–	15 000	–	15 000	–	15 000	–
Slovaquie	–	–	60 000	–	60 000	–	60 000	–
Slovénie	–	–	100 000	–	100 000	–	100 000	–
Sri Lanka	–	–	6 658	–	6 658	–	6 658	–
Suède	–	–	5 538 000	–	5 538 000	–	5 538 000	–
Suisse	–	–	5 994 394	–	5 994 394	–	5 994 394	–
Suriname	1 200	–	1 400	–	1 400	–	700	1 900
Swaziland	–	6 000	8 000	–	8 000	–	14 000	–
Tadjikistan	8 645	–	11 007	–	11 007	–	19 652	–
Thaïlande	–	–	45 000	–	45 000	25 000	45 000	–
Togo	1 200	–	658	–	658	–	1 858	–
Tonga	600	–	–	–	–	–	600	–
Trinité-et-Tobago	–	–	20 000	–	20 000	–	20 000	–
Tunisie	–	–	14 000	–	14 000	–	14 000	–
Turkménistan	1 000	–	–	–	–	–	–	1 000
Turquie	–	–	250 000	–	250 000	–	250 000	–
Tuvalu	–	–	1 800	–	1 800	–	1 200	600
United Nations Federal Credit Unions	–	–	515	–	515	–	515	–
Vanuatu	600	–	–	–	–	–	–	600
Venezuela (République bolivarienne du)	–	20 000	30 000	–	30 000	–	50 000	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006- 2007</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2006-2007 et au titre d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Vietnam	–	–	5 000	–	5 000	–	5 000	–
Zambie	–	2 178	2 724	–	2 724	–	4 902	–
	<b>1 237 099</b>	<b>115 051</b>	<b>127 849 510</b>	<b>237 788</b>	<b>128 087 298</b>	<b>11 888 833</b>	<b>127 172 484</b>	<b>2 266 964</b>

**Classement chronologique des contributions annoncées  
non versées au 31 décembre 2007**

<i>0 à 6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>13 à 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<b>Total</b>
2 184 724	39 896	1 000	41 344	<b>2 266 964</b>

## État V

## Fonds pour l'environnement

**État récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées  
et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués pour l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
	<i>Crédits révisés pour 2006-2007 compte tenu de la réorganisation du PNUÉ</i>	<i>Crédits alloués pour 2006-2007</i>	<i>Dépenses engagées pour 2006-2007</i>	<i>Solde inutilisé des crédits ouverts pour 2006-2007</i>	<i>Solde inutilisé des crédits alloués pour 2006-2007</i>
Activités relevant du programme du Fonds					
Évaluation environnementale et alerte rapide	25 350	22 815	22 809	2 541	6
Élaboration des politiques et droit	16 402	14 762	14 474	1 928	288
Mise en œuvre des politiques	14 641	13 177	13 160	1 481	17
Technologie, industrie et économie	26 194	23 575	23 438	2 758	137
Politiques, planification et services au niveau régional	24 675	22 208	22 068	2 607	140
Conventions sur l'environnement	6 613	5 952	5 948	665	4
Communication et information	8 125	7 313	7 213	912	100
<b>Total, activités relevant du programme du Fonds</b>	<b>122 000</b>	<b>109 802</b>	<b>109 110</b>	<b>12 890</b>	<b>692</b>
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds					
	6 000	4 200	2 408	3 592	1 792
<b>Total partiel</b>	<b>128 000</b>	<b>114 002</b>	<b>111 518</b>	<b>16 482</b>	<b>2 484</b>
Budget d'appui					
Traitements et autres dépenses de personnel	6 402	5 199	6 022	380	(823)
Services contractuels	5 623	4 879	3 893	1 780	988
Frais de voyage	1 462	1 382	1 439	23	(57)
Dépenses de fonctionnement	2 386	1 663	1 728	658	(65)
Achats	127	277	270	(143)	7
Budget d'appui	16 000	13 400	13 352	2 648	48
<b>Total, Fonds pour l'environnement</b>	<b>144 000</b>	<b>127 402</b>	<b>124 870</b>	<b>19 130</b>	<b>2 532</b>

**Ventilation des dépenses :**

Engagements non réglés

Total, activités relevant du programme du Fonds 11 032

Total, activités relevant de la réserve du programme du Fonds 885

Budget d'appui 348

Total, engagements non réglés 12 265

Engagements afférents aux exercices ultérieurs (3 355)

Engagements non réglés pour l'exercice en cours 8 910

## État VI

## Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme

## État des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	2007	2005
<b>Recettes</b>			
Recettes provenant de la prestation de services			
Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE		15 407	13 955
Fonds multilatéral	État IX	664	591
Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique		5 140	4 868
Programme de recrutement d'administrateurs du PNUE		659	626
Contributions réservées du PNUE		2 729	1 931
Prix Sasakawa du PNUE pour l'environnement		–	30
Intérêts créditeurs		321	303
Recettes accessoires	Note 3	1 497	950
<b>Total des recettes</b>		<b>26 417</b>	<b>23 254</b>
<b>Dépenses</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel		13 811	9 955
Services contractuels		10 522	9 103
Frais de voyage		648	384
Dépenses de fonctionnement		218	954
Achats		66	21
<b>Total des dépenses</b>		<b>25 265</b>	<b>20 417</b>
Excédent/(déficit)		1 152	2 837
Ajustement sur exercices antérieurs	Note 4	(615)	(119)
Excédent/(déficit) net		537	2 718
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		69	528
Virements de/(à) l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres fonds		(418)	3
Virements à/de la réserve opérationnelle		(500)	–
Réserves et solde des fonds en début d'exercice		6 800	3 551
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice		6 488	6 800
Réserve opérationnelle en début d'exercice		2 000	2 000
Réserve opérationnelle en fin d'exercice		2 500	2 000

## État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Actif</b>			
Part dans la trésorerie commune (euros)	Note 5	5 213	–
Part dans la trésorerie commune (dollars des États-Unis)	Note 5	3 571	769
Soldes interfonds	Note 7	2 541	8 848
Débiteurs divers	Note 8	37	21
Autres éléments d'actif	Note 9	732	10
<b>Total de l'actif</b>		<b>12 094</b>	<b>9 648</b>
<b>Passif</b>			
Contributions et autres paiements reçus d'avance		–	227
Engagements non réglés		836	529
Créditeurs divers	Note 10	2 270	92
<b>Total du passif</b>		<b>3 106</b>	<b>848</b>
<b>Réserves et solde des fonds</b>			
Réserve opérationnelle		2 500	2 000
Solde des fonds		6 488	6 800
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>		<b>8 988</b>	<b>8 800</b>
<b>Total du passif, des réserves et du solde des fonds</b>		<b>12 094</b>	<b>9 648</b>

## État VII

## Ensemble des fonds d'affectation spéciale

## État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde des fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
<b>Récapitulatif, par type d'appui</b>					
<i>Appui direct au programme de travail du PNUE</i>					
Fonds généraux d'affectation spéciale	25 189	29 763	(31 188)	(1 035)	22 729
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	17 029	60 859	(40 396)	574	38 066
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui en matière de personnel)	4 337	6 930	(6 161)	(559)	4 547
Contributions réservées	31 705	55 057	(60 068)	(2 655)	24 039
<b>Total, appui direct au programme de travail du PNUE</b>	<b>78 260</b>	<b>152 609</b>	<b>(137 813)</b>	<b>(3 675)</b>	<b>89 381</b>
<i>Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales</i>					
Fonds généraux d'affectation spéciale	44 104	120 980	(110 643)	(2 114)	52 327
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	19 832	29 868	(27 410)	147	22 437
Contributions réservées	4 339	12 422	(12 373)	1 455	5 843
<b>Total, conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales</b>	<b>68 275</b>	<b>163 270</b>	<b>(150 426)</b>	<b>(512)</b>	<b>80 607</b>
<i>Appui au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</i>					
Comptes spéciaux et fonds d'affectation spéciale	78 251	122 240	(125 675)	(390)	74 426
Contributions réservées	1 143	645	(825)	120	1 083
<b>Total, appui au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</b>	<b>79 394</b>	<b>122 885</b>	<b>(126 500)</b>	<b>(270)</b>	<b>75 509</b>
<b>Total, ensemble des fonds d'affectation spéciale</b>	<b>225 929</b>	<b>438 764</b>	<b>(414 739)</b>	<b>(4 457)</b>	<b>245 497</b>
<b>Récapitulatif, par type de fonds d'affectation spéciale</b>					
<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>					
Appui direct au programme de travail du PNUE	25 189	29 763	(31 188)	(1 035)	22 729
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	44 104	120 980	(110 643)	(2 114)	52 327
<b>Total, fonds généraux d'affectation spéciale</b>	<b>69 293</b>	<b>150 743</b>	<b>(141 831)</b>	<b>(3 149)</b>	<b>75 056</b>
<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>					
Appui direct au programme de travail du PNUE	17 029	60 859	(40 396)	574	38 066
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	19 832	29 868	(27 410)	147	22 437
Appui au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	78 251	122 240	(125 675)	(390)	74 426
<b>Total, fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>	<b>115 112</b>	<b>212 967</b>	<b>(193 481)</b>	<b>331</b>	<b>134 929</b>

	<i>Solde des fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde des fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>					
Appui direct au programme de travail du PNUE	4 337	6 930	(6 161)	(559)	4 547
<b>Total, fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</b>	<b>4 337</b>	<b>6 930</b>	<b>(6 161)</b>	<b>(559)</b>	<b>4 547</b>
<i>Contributions réservées</i>					
Appui direct au programme de travail du PNUE	31 705	55 057	(60 068)	(2 655)	24 039
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	4 339	12 422	(12 373)	1 455	5 843
Appui au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	1 143	645	(825)	120	1 083
<b>Total, contributions réservées</b>	<b>37 187</b>	<b>68 124</b>	<b>(73 266)</b>	<b>(1 080)</b>	<b>30 965</b>
<b>Total, ensemble des fonds d'affectation spéciale</b>	<b>225 929</b>	<b>438 764</b>	<b>(414 739)</b>	<b>(4 457)</b>	<b>245 497</b>

Tableau 7.1

**Ensemble des fonds d'affectation spéciale****État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
<b>Fonds généraux d'affectation spéciale</b>						
<i>Appui direct au PNUE</i>						
AEL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'évaluation de l'environnement après un conflit	7 447	8 062	(12 960)	(955)	1 594
AML	Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	5 021	427	–	–	5 448
BKL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'assainissement des points chauds environnementaux à la suite des conflits du Kosovo et l'établissement de directives sur l'évaluation des dommages subis par l'environnement à cause de ces conflits et sur les mesures à prendre pour y remédier	670	5	(91)	–	584
BLL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'Équipe spéciale PNUE/ONU-Habitat dans les Balkans sur l'environnement et les établissements humains	252	24	(11)	(41)	224
CWL	Fonds général d'affectation spéciale pour le Conseil des ministres africains sur l'eau	–	1 260	(716)	–	544
DUL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités menées par le Groupe des barrages et du développement pour coordonner la suite donnée aux textes de la Commission mondiale sur les barrages	615	1 171	(1 725)	–	61
EBL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	182	49	3	–	234
EEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les crises environnementales	2	504	(499)	–	7
EGL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'établissement du secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement à la Maison internationale de l'environnement à Genève	1	1	–	–	2
ETL	Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation environnementale d'Amérique latine et des Caraïbes	349	185	(222)	(229)	83
FIL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités relevant de l'initiative du PNUE concernant les services financiers pour l'environnement	926	2 086	(2 699)	–	313
GPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) et des échanges d'information et d'assistance technique connexes	1 509	1 200	(754)	–	1 955
IGL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des travaux du Groupe intergouvernemental de ministres, à composition non limitée, sur la gouvernance internationale en matière d'environnement	(47)	–	–	(3)	(50)

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
MCL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des préparatifs de l'étude mondiale sur le mercure et ses composés	2 274	3 208	(3 947)	–	1 535
POL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant en vue d'une action internationale sur les polluants organiques persistants, et des échanges d'information et d'assistance technique connexes	4 666	1 275	(2 999)	(1 892)	1 050
PPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux faisant l'objet d'un commerce international	662	63	8	–	733
RCL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'application des décisions du Conseil d'administration en Amérique du Nord	94	11	–	–	105
RPL	Fonds général d'affectation spéciale pour la promotion de la participation des pays en développement au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin	–	134	–	–	134
SAL	Prix Sasakawa du PNUE pour l'environnement	16	130	(1 201)	1 055	–
SML	Fonds général d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	–	9 959	(2 821)	1 030	8 168
WPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement et pour la promotion de ses activités	550	9	(554)	–	5
ZZL	Fonds de roulement consolidé pour l'ensemble des fonds d'affectation spéciale du PNUE	–	–	–	–	–
<b>Total, appui direct au PNUE</b>		<b>25 189</b>	<b>29 763</b>	<b>(31 188)</b>	<b>(1 035)</b>	<b>22 729</b>

*Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales*

AVL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	–	835	(583)	–	252
AWL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	10	1 770	(1 394)	–	386
BAL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	64	485	(441)	(88)	20
BCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières	2 440	7 999	(8 612)	–	1 827
BDL	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en développement et autres pays nécessitant une assistance technique pour appliquer les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	3 470	3 677	(3 598)	(14)	3 535

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
BEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées relevant de la Convention sur la diversité biologique	1 755	5 367	(3 044)	(255)	3 823
BGL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de base du Programme relatif au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	860	4 594	(2 992)	(234)	2 228
BHL	Fonds spécial de contributions volontaires pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées	139	604	(443)	–	300
BIL	Fonds spécial de contributions volontaires pour la facilitation de la participation des parties en développement ou en transition, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	302	868	(889)	–	281
BTL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe (EUROBATS)	115	836	(687)	–	264
BVL	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en place du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique	374	44	–	–	418
BYL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention sur la biodiversité biologique	6 119	18 417	(21 645)	(1 122)	1 769
BZL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des parties au processus d'application de la Convention sur la diversité biologique	1 246	2 046	(1 802)	(65)	1 425
CRL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	3 203	2 399	(1 954)	–	3 648
CTL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1 887	10 315	(9 814)	(2)	2 386
EAL	Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de l'Afrique de l'Est	3 252	758	(528)	156	3 638
ESL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est	1 633	488	(924)	–	1 197
LAL	Fonds général d'affectation spéciale pour la promotion de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages	2	–	–	–	2
MEL	Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	1 733	16 000	(16 517)	–	1 216
MPL	Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	7 879	9 101	(8 894)	(58)	8 028
MSL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	646	5 356	(4 729)	(2)	1 271

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
MVL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	–	2 020	(1 149)	318	1 189
PNL	Fonds général d'affectation spéciale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin et des ressources du Pacifique Nord-Ouest	1 635	690	(899)	–	1 426
ROL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de fonctionnement de la Convention de Rotterdam	705	7 582	(5 260)	(897)	2 130
RVL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	959	1 884	(1 741)	242	1 344
SCL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et la Convention	–	10 129	(8 968)	(338)	823
SOL	Fonds général d'affectation spéciale pour le financement des activités de recherche et d'observation menées dans le cadre de l'application de la Convention de Vienne	40	78	–	–	118
SVL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et la Convention	–	4 635	(1 592)	246	3 289
VBL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des autochtones et des populations locales aux travaux de la Convention sur la diversité biologique	–	421	(219)	–	202
VCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	3 517	1 447	(1 355)	–	3 609
WAL	Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	119	135	30	(1)	283
<b>Total, appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales</b>		<b>44 104</b>	<b>120 980</b>	<b>(110 643)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>52 327</b>
<b>Total, fonds généraux d'affectation spéciale</b>		<b>69 293</b>	<b>150 743</b>	<b>(141 831)</b>	<b>(3 149)</b>	<b>75 056</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>						
<i>Appui direct au PNUE (appui général)</i>						
AHL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du programme Action 21 en Europe et pour le renforcement de la coopération paneuropéenne dans le domaine de l'environnement (financé par le Gouvernement néerlandais)	50	–	–	–	50
ANL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du centre de mise en œuvre d'UNEP.Net (financé par le Gouvernement norvégien)	(418)	–	–	418	–

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
ASL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider les pays en développement à prendre des mesures conformes au programme Action 21 (financé par le Gouvernement suédois)	144	–	–	–	144
CDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la prestation de services de consultants aux pays en développement (financé par le Gouvernement finlandais)	4	–	–	(4)	–
CIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique de réhabilitation à la suite de l'incident mettant en cause des déchets toxiques survenu à Abidjan (Côte d'Ivoire)	–	1 650	–	–	1 650
CGL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider les centres internationaux de recherche agricole (CIRA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à utiliser des systèmes d'information géographique aux fins de gestion de la recherche agronomique	4	–	–	(4)	–
DNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à l'appui du réseau de formation de niveau supérieur à l'écologie en Asie et dans le Pacifique (NETTLAP) (financé par le Gouvernement danois)	1	–	–	(1)	–
EML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la sensibilisation des pays en développement aux problèmes écologiques et la mise en place des mécanismes nécessaires (financé par le Gouvernement allemand)	197	23	–	–	220
FML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour l'organisation d'un séminaire sur le transfert de technologies aux fins d'application du Protocole de Montréal intéressant les pays africains francophones (financé par le Gouvernement français)	10	–	–	(10)	–
GML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la réalisation d'une pochette d'information vidéo indiquant comment manipuler sans danger les hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération ménagère et commerciale à petite échelle (financé par le Gouvernement allemand)	–	–	–	–	–
GTL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution par le PNUE de projets pilotes et de projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement (financé par le Gouvernement allemand)	–	–	–	–	–
HAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des réunions du Comité de haut niveau du PNUE composé de ministres et de hauts fonctionnaires (financé par le Gouvernement des États-Unis)	–	–	–	–	–
ITL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui d'INFOTERRA (financé par le Gouvernement des États-Unis)	–	–	–	–	–
KTL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la promotion des investissements dans des modes de production moins polluants dans les pays en développement (financé par le Gouvernement norvégien)	375	–	–	(375)	–

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
MHL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la promotion de la coopération et de l'assistance techniques dans le domaine de la gestion des industries, de l'environnement et des matières premières (financé par le Gouvernement suédois)	80	–	–	–	80
RUL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des réunions des sous-comités ou groupes de travail concernés par la réforme des programmes et de l'administration du PNUE (financé par le Gouvernement des États-Unis)	–	–	–	–	–
BPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord conclu avec la Belgique (financé par le Gouvernement belge)	2 847	4 814	(5 009)	–	2 652
DPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'Accord de partenariat conclu entre le Gouvernement néerlandais et le PNUE (financé par le Gouvernement néerlandais)	3 169	194	(3 363)	–	–
ELL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des pays en développement africains (financé par le Gouvernement néerlandais)	811	60	(1 011)	180	40
GIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la dotation en experts du service du PNUE chargé de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) (financé par le Gouvernement des États-Unis)	26	54	(78)	–	2
GNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (financé par le Gouvernement néerlandais)	(173)	933	(304)	–	456
IAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le Fonds multilatéral d'Ireland Aid pour l'environnement en faveur de l'Afrique (financé par le Gouvernement irlandais)	1 189	1 800	(1 140)	18	1 867
IPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application, dans les pays en développement, des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (financé par le Gouvernement suédois)	296	691	(620)	–	367
JCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la mise en place du Centre international d'écotechnologie au Japon	1 101	3 836	(3 539)	–	1 398
JGL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui d'activités sur les problèmes d'environnement (financé par le Gouvernement japonais)	472	56	–	–	528
NFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre le PNUE et la Norvège	–	19 404	(11 048)	–	8 356

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
GAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution des activités financées par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP)	(206)	5 453	(6 683)	352	(1 084)
REL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la promotion des énergies renouvelables dans le bassin méditerranéen (financé par le Gouvernement italien)	2 551	3 514	(1 112)	–	4 953
SEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour l'application de l'Accord conclu avec la Suède	2 980	8 309	(4 955)	–	6 334
SFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre l'Espagne et le PNUE	–	9 337	(284)	–	9 053
UCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le renforcement de la coopération entre le PNUE et la Commission d'indemnisation des Nations Unies dans l'application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité	239	16	(194)	–	61
UTL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la mise en place de l'Équipe spéciale de renforcement des capacités PNUE-CNUCED en matière d'activités commerciales, environnementales et de développement	911	667	(1 056)	–	522
VML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider les pays en développement à prendre des mesures pour protéger la couche d'ozone dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (financé par le Gouvernement finlandais)	369	48	–	–	417
<b>Total, appui direct au PNUE (appui général)</b>		<b>17 029</b>	<b>60 859</b>	<b>(40 396)</b>	<b>574</b>	<b>38 066</b>
<i>Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales</i>						
IML	Fond d'affectation spéciale pour la coopération technique pour l'exécution par le PNUE des activités du Fonds multilatéral	19 461	29 460	(26 944)	147	22 124
MRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en matière de conservation et de gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est	192	383	(466)	–	109
RSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application des Conventions de Rotterdam et Stockholm dans les pays en développement	179	25	–	–	204
<b>Total, appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales</b>		<b>19 832</b>	<b>29 868</b>	<b>(27 410)</b>	<b>147</b>	<b>22 437</b>
<i>Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial</i>						
FBL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application du système de rémunération du Fonds pour l'environnement mondial aux fins du financement de l'exécution des projets	20 349	14 947	(14 607)	(517)	20 172

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
GFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour l'exécution par le PNUE des activités financées par le Fonds pour l'environnement mondial	56 114	107 102	(109 804)	134	53 546
GWL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (financé par le Gouvernement finlandais)	61	120	(99)	–	82
LDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la gestion du Programme national d'action PNUE-FEM pour l'adaptation des pays les moins avancés aux changements climatiques	1 720	71	(1 165)	–	626
SPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Partenariat stratégique PNUE-FEM	7	–	–	(7)	–
<b>Total, Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial</b>		<b>78 251</b>	<b>122 240</b>	<b>(125 675)</b>	<b>(390)</b>	<b>74 426</b>
<b>Total, fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>		<b>115 112</b>	<b>212 967</b>	<b>(193 481)</b>	<b>331</b>	<b>134 929</b>

*Appui direct au PNUE (appui en matière de personnel)*

BNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement d'un poste de conseiller principal en coopération technique et attaché de liaison au Bureau du PNUE de Bruxelles (financé par le Gouvernement néerlandais)	(69)	69	–	–	–
CEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement finlandais)	525	1 220	(811)	–	934
CSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement d'un poste d'administrateur hors classe au PNUE (financé par le Gouvernement canadien)	21	2	–	–	23
FGL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement d'un poste d'administrateur de programme hors classe au Bureau du PNUE chargé du Programme d'action mondial à La Haye (financé par le Gouvernement français)	95	12	–	–	107
PHL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la dotation du Secrétariat de l'ozone en administrateurs (financé par le Gouvernement néerlandais)	–	–	–	–	–
PUL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre des réformes concernant le personnel par le Directeur exécutif du PNUE	–	–	–	–	–
SDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le détachement d'un administrateur hors classe du PNUE auprès du secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les forêts (financé par le Gouvernement néerlandais)	(66)	119	(53)	–	–

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
SNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour le financement d'un poste d'administrateur de programme au sein de l'entité du PNUE chargée de l'Initiative Aménagement et construction durables [financé par l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)]	(22)	163	(21)	–	120
TAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement autrichien)	89	259	(180)	–	168
TBL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement belge)	235	280	(389)	–	126
TCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par les gouvernements des pays nordiques, par l'intermédiaire du Gouvernement suédois)	(13)	469	(325)	–	131
TDL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement danois avec le PNUE	195	448	(312)	(57)	274
TEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur et d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement des États-Unis)	(105)	2	118	–	15
TGL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement allemand)	521	653	(590)	(153)	431
THL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement néerlandais)	182	517	(404)	–	295
TIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement italien)	172	322	(544)	–	(50)
TJL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement japonais)	1 013	529	(604)	1	939
TKL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement de la République de Corée)	282	872	(831)	–	323
TNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement norvégien avec le PNUE	145	145	(132)	–	158
TOL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par l'Organisation internationale de la Francophonie)	158	9	(105)	–	62
TRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement français)	264	268	(308)	–	224

		<i>Solde du fonds en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements/ virements</i>	<i>Solde du fonds en fin d'exercice (31 décembre 2007)</i>
TSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement suédois)	577	556	(670)	(350)	113
UKL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le financement d'un poste d'assistant exécutif du Directeur exécutif (financé par le Gouvernement du Royaume-Uni)	138	16	–	–	154
<b>Total, appui direct au PNUE (appui en matière de personnel)</b>		<b>4 337</b>	<b>6 930</b>	<b>(6 161)</b>	<b>(559)</b>	<b>4 547</b>
<b>Total, fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>		<b>119 449</b>	<b>219 897</b>	<b>(199 642)</b>	<b>(228)</b>	<b>139 476</b>
<i>Contributions réservées</i>						
CPL	Appui direct au PNUE	31 705	55 057	(60 068)	(2 655)	24 039
Q**	Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	4 339	12 422	(12 373)	1 455	5 843
QGL	Appui au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	1 143	645	(825)	120	1 083
<b>Total, contributions réservées</b>		<b>37 187</b>	<b>68 124</b>	<b>(73 266)</b>	<b>(1 080)</b>	<b>30 965</b>
<b>Total, ensemble des fonds d'affectation spéciale</b>		<b>225 929</b>	<b>438 764</b>	<b>(414 739)</b>	<b>(4 457)</b>	<b>245 497</b>
<b>Fonds divers</b>						
CAL	Appui au Plan d'action pour la Méditerranée	(163)	850	(684)	–	3
JAL	Appui au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes (en dollars jamaïcains)	–	–	(1)	–	(1)
FTL	Fonds autorenewelables	100	251	(224)	1	128
SRL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	–	97	–	–	97
<b>Total, fonds divers</b>		<b>(63)</b>	<b>1 198</b>	<b>(909)</b>	<b>1</b>	<b>227</b>

*Note* : La rubrique Q\*\* englobe les contributions réservées dont le code commence par la lettre Q, à l'exception de celles associées au code QGL.

## État VIII

**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite****État des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Assurance maladie après la cessation de service	Jours de congé accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
					2007	2005
<b>Total des recettes</b>		-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>		-	-	-	-	-
Excédent/(déficit)		-	-	-	-	-
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées)		(38 145)	(2 418)	-	<b>(40 563)</b>	-
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	-	-	-	-	<b>(11 133)</b>
Excédent net		(38 145)	(2 418)	-	<b>(40 563)</b>	<b>(11 133)</b>
Virements aux réserves		-	-	-	-	-
Virements provenant d'autres fonds		-	-	-	-	-
Solde des fonds en début d'exercice		-	(10 318)	(815)	<b>(11 133)</b>	-
Solde des fonds en fin d'exercice		(38 145)	(12 736)	(815)	<b>(51 696)</b>	<b>(11 133)</b>
Réserves en début d'exercice		-	-	-	-	-
Virements aux réserves		-	-	2 970	<b>2 970</b>	-
Réserves en fin d'exercice		-	-	2 970	<b>2 970</b>	-
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>		<b>(38 145)</b>	<b>(12 736)</b>	<b>2 155</b>	<b>(48 726)</b>	<b>(11 133)</b>

**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007**

<b>Actif</b>						
Soldes interfonds	Note 7	-	-	10 641	<b>10 641</b>	<b>6 330</b>
<b>Total de l'actif</b>		-	-	<b>10 641</b>	<b>10 641</b>	<b>6 330</b>
<b>Passif</b>						
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 12	38 145	12 736	8 486	<b>59 367</b>	<b>17 463</b>
Autres éléments du passif		-	-	-	-	-
<b>Total du passif</b>		<b>38 145</b>	<b>12 736</b>	<b>8 486</b>	<b>59 367</b>	<b>17 463</b>
<b>Réserves et solde des fonds</b>						
Réserves		-	-	2 970	<b>2 970</b>	-
Solde des fonds		(38 145)	(12 736)	(815)	<b>(51 696)</b>	<b>(11 133)</b>
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>		<b>(38 145)</b>	<b>(12 736)</b>	<b>2 155</b>	<b>(48 726)</b>	<b>(11 133)</b>
<b>Total du passif, des réserve et du solde des fonds</b>		-	-	<b>10 641</b>	<b>10 641</b>	<b>6 330</b>

## État IX

**Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone****État des recettes et des dépenses, des variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2007	2005
<b>Recettes</b>			
	<i>Référence</i>		
Contributions volontaires	Tableau 9.1	257 648	264 606
Intérêts créditeurs		32 772	12 670
Recettes accessoires		21 351	17 203
<b>Total des recettes</b>		<b>311 771</b>	<b>294 479</b>
<b>Dépenses</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel		6 693	5 944
Services contractuels		1 982	1 635
Frais de voyage		553	477
Dépenses de fonctionnement		715	955
Achats		1 107	936
Dépenses d'appui au programme	État VI	664	591
Activités gérées par le PNUE	} Voir note a) ci-après	27 216	26 140
Activités gérées par le PNUD		49 552	69 761
Activités gérées par l'ONUDI		76 572	81 012
Activités gérées par la Banque mondiale		184 408	151 656
<b>Total des dépenses</b>		<b>349 462</b>	<b>339 107</b>
Déficit		(37 691)	(44 628)
Ajustements sur exercices antérieurs	Voir note b) ci-après	3 028	(2 863)
Déficit net		(34 663)	(47 491)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice		515 198	562 689
<b>Réserves et solde des fonds en fin d'exercice</b>		<b>480 535</b>	<b>515 198</b>

**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007****Actif**

Encaisse et dépôts à terme	Note 5	453	864
Part dans la trésorerie commune (dollars des États-Unis)	Note 5	32 392	9 926
Avances aux agents de réalisation		239 793	252 961
Comptes débiteurs :			
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 9.1, note c) ci-après	173 751	165 179
Soldes interfonds	Note 7	170	3 750
Débiteurs divers		1 207	213
Billets à ordre		40 747	90 929

	2007	2005
Autres éléments d'actif	34	3
<b>Total de l'actif</b>	<b>488 547</b>	<b>523 825</b>
<b>Passif</b>		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7 394	4 465
Engagements non réglés	324	437
Créditeurs divers	294	3 725
<b>Total du passif</b>	<b>8 012</b>	<b>8 627</b>
<b>Réserves et solde des fonds</b>		
Solde des fonds	480 535	515 198
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>	<b>480 535</b>	<b>515 198</b>
<b>Total du passif, des réserves et du solde des fonds</b>	<b>488 547</b>	<b>523 825</b>

**Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

**État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		
Déficit net	(34 663)	(47 491)
(Augmentation)/diminution		
Contributions à recevoir	(8 572)	(1 612)
Avances nettes aux agents de réalisation	13 168	(59 960)
Débiteurs divers	(1 207)	169
Autres éléments d'actif	(31)	16
Augmentation/(diminution)		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 929	3 230
Engagements non réglés	(113)	83
Créditeurs divers	(3 218)	3 275
Soldes débiteurs interfonds	3 580	3 527
À déduire : intérêts créditeurs	(32 772)	(12 670)
<b>Encaisse nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(60 899)</b>	<b>(111 433)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de placement</b>		
Diminution (billets à ordre)	50 182	36 016
Augmentation (part dans la trésorerie commune)	(22 466)	62 660
À ajouter : intérêts créditeurs	32 772	12 670
<b>Encaisse nette provenant des activités de placement</b>	<b>60 488</b>	<b>111 346</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		
Diminution nette (encaisse et dépôts à terme)	(411)	(87)
<b>Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice</b>	<b>864</b>	<b>951</b>
<b>Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice</b>	<b>453</b>	<b>864</b>

*Notes (état IX)*

- a) Afin de faciliter le contrôle des dépenses indiquées et d'éviter tout retard, le Trésorier a pris l'habitude de comptabiliser, avec l'aval du Comité exécutif du Fonds multilatéral, les dépenses non vérifiées communiquées par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale. Il a toutefois été convenu que les agents de réalisation présenteraient des chiffres vérifiés dès que possible, et au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.
- b) Les ajustements sur exercices antérieurs ont consisté à rectifier les montants comptabilisés au titre de la contribution du Japon en faveur de projets bilatéraux, approuvée en décembre 2005 mais non inscrite dans les comptes de l'exercice biennal 2004-2005.
- c) Les parties au Protocole de Montréal considèrent que toute contribution annoncée non versée est recouvrable en totalité. Le montant dû par les pays en transition s'élève à 109 743 916 dollars, soit 63 % du montant total des contributions qu'ils ont annoncées. Le Fonds invite les parties à verser l'intégralité des contributions non acquittées, aucune annulation n'étant pour l'heure envisagée.

Tableau 9.1

**Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
**État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/Organisation</i>	<i>Contributions non versées au 1<sup>er</sup> janv. 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006-2007</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions en 2007 et d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Allemagne	171 486	52 628	23 158 002	–	23 158 002	5 789 435	23 210 630	171 486
Australie	69 299	–	5 190 336	10 796	5 201 132	–	5 201 132	69 299
Autriche	–	–	2 870 682	–	2 870 682	–	2 870 682	–
Azerbaïdjan	647 737	–	16 709	–	16 709	–	114 930	549 516
Bélarus	2 570 292	–	60 154	–	60 154	–	–	2 630 446
Belgique	2 186 352	–	3 572 479	–	3 572 479	–	5 758 831	–
Bulgarie	–	–	56 812	–	56 812	–	56 812	–
Canada	–	–	8 894 531	–	8 894 531	–	8 680 434	214 097
Chypre	–	–	130 334	–	130 334	–	130 334	–
Danemark	–	–	2 399 476	–	2 399 476	–	2 399 476	–
Espagne	4 400	–	8 421 559	–	8 421 559	–	8 425 959	–
Estonie	–	–	40 103	–	40 103	–	40 103	–
États-Unis d'Amérique	33 972 633	–	58 725 333	–	58 725 333	–	53 073 954	39 624 012
Fédération de Russie	93 732 102	–	3 676 077	–	3 676 077	–	(1)	97 408 180
Finlande	103 927	–	1 781 227	–	1 781 227	–	1 885 154	–
France	693 288	(45 560)	18 636 937	–	18 636 937	84 750	18 591 377	693 288
Grèce	3 079 301	–	1 771 201	9 226	1 780 427	–	1 544 079	3 315 649
Hongrie	–	–	421 078	–	421 078	–	421 078	–
Irlande	–	–	1 169 661	–	1 169 661	–	1 169 661	–
Islande	–	–	113 624	–	113 624	–	113 624	–
Israël	3 429 301	–	1 560 662	–	1 560 662	–	–	4 989 963
Italie	1 413 552	–	15 457 112	–	15 457 112	–	14 473 645	2 397 019
Japon	10 836 933	2 768 500	58 663 183	–	58 663 183	62 150	61 431 683	10 836 933
Lettonie	–	–	50 128	–	50 128	–	50 128	–
Liechtenstein	–	–	16 709	–	16 709	–	16 709	–
Lituanie	452 864	–	80 205	–	80 205	–	40 102	492 967
Luxembourg	–	–	257 325	–	257 325	–	257 325	–
Malte	–	–	46 786	–	46 786	–	23 393	23 393
Monaco	–	–	10 026	–	10 026	–	10 026	–
Norvège	–	–	2 269 142	–	2 269 142	–	2 269 142	–
Nouvelle-Zélande	–	–	738 557	–	738 557	–	738 557	–
Ouzbékistan	392 968	–	46 786	–	46 786	–	–	439 754
Pays-Bas	–	–	5 647 791	–	5 647 791	1 152 184	5 647 791	–
Pologne	–	–	1 540 611	–	1 540 611	–	1 540 611	–
Portugal	2 525 326	–	1 570 688	–	1 570 688	–	3 312 673	783 341
République tchèque	–	–	611 566	–	611 566	305 783	611 566	–

<i>Pays/Organisation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1<sup>er</sup> janv. 2006</i>	<i>Contributions annoncées et reçues au titre d'années antérieures (ajustements)</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006-2007</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvre- ment de contributions au titre d'années ultérieures</i>	<i>Recouvrement de contributions en 2007 au titre de 2007 et d'années antérieures</i>	<i>Contributions annoncées non versées pour 2007 et au titre d'années antérieures</i>
Royaume-Uni	500 037	–	20 475 750	–	20 475 750	–	20 475 750	500 037
Slovaquie	–	–	170 436	–	170 436	–	170 436	–
Slovénie	–	–	274 035	–	274 035	–	274 035	–
Suède	6 437	250 835	3 335 205	–	3 335 205	–	3 592 477	–
Suisse	–	–	3 585 372	–	3 585 372	–	3 496 585	88 787
Tadjikistan	91 302	–	3 342	–	3 342	–	1 683	92 962
Turkménistan	281 718	–	–	–	–	–	–	281 718
Ukraine	8 018 057	–	130 334	–	130 334	–	–	8 148 391
<b>Total</b>	<b>165 179 312</b>	<b>3 026 403</b>	<b>257 648 066</b>	<b>20 022</b>	<b>257 668 088</b>	<b>7 394 302</b>	<b>252 122 566</b>	<b>173 751 238</b>

**Classement chronologique des contributions annoncées  
non versées au 31 décembre 2007**

<i>0 à 6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>13 à 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<b>Total</b>
–	34 669 418	16 299 647	122 582 174	<b>173 751 238</b>

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses objectifs

a) Par sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qu'elle a doté d'un conseil d'administration, qui est son organe délibérant, et d'un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et de réaliser la coopération dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies.

b) Plusieurs mesures législatives, adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil d'administration du PNUE, ont confirmé le mandat du PNUE. Celui-ci assure aussi le secrétariat de plusieurs conventions mondiales et régionales adoptées dans des secteurs qui relèvent de son mandat.

c) Les activités dont le PNUE est responsable relèvent du programme 11 (Environnement) du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007<sup>3</sup>. Le programme 11 tend d'une manière générale à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples, et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures. Les principaux éléments de la stratégie globale sont les suivants : i) combler le manque d'information et de connaissances sur les problèmes critiques de l'environnement grâce à des évaluations plus complètes; ii) identifier et encourager l'utilisation de mesures intégrées appropriées pour répondre aux causes principales des grandes menaces sur l'environnement; et iii) promouvoir une meilleure intégration des mesures internationales visant à améliorer l'environnement, en particulier en ce qui concerne les accords régionaux et multilatéraux, ainsi que les accords de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies.

### Note 2

#### Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

a) Les comptes du PNUE sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur, ainsi qu'aux décisions spéciales du Conseil d'administration du PNUE. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

<sup>3</sup> A/59/6/Rev.1 et Corr.1.

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
  - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
  - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
  - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
  - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent, concernant tous les montants communiqués;
  - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes du PNUE sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice du PNUE est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Les comptes du PNUE sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'ONU. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.
- f) Les états financiers du PNUE sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers du PNUE sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations du PNUE sont présentés sous forme consolidée une fois éliminés les cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation sous forme consolidée n'implique pas que les fonds concernés puissent se confondre en aucune manière, puisqu'en principe les ressources de l'un ne peuvent pas être utilisées pour un autre.

j) Une partie des dépenses du secrétariat du PNUE, créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, est financée au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera des précisions sur les dépenses en question dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation. La question n'est pas abordée plus avant dans le présent rapport.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions annoncées au Fonds pour l'environnement qui n'ont pas été honorées au bout de quatre ans sont passées par profits et pertes avec l'accord préalable du Conseil d'administration. Les contributions annoncées pour des accords multilatéraux sur l'environnement qui correspondent à un budget approuvé par les parties sont passées par profits et pertes avec l'accord préalable des parties à l'accord multilatéral en cause. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale sont comptabilisées comme recettes à la date de l'encaissement;

ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que le PNUE administre des projets ou autres programmes en leur nom;

iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

vi) Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée, les chèques non encaissés un an après leur émission, les intérêts

perçus sur les contributions réservées au Fonds pour l'environnement et d'autres recettes diverses;

vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice biennal mais en tant que versements ou contributions perçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice biennal au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices biennaux à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iv) ci-après.

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables gérés dans le cadre de la trésorerie commune. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu, les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, ainsi qu'il est indiqué dans la note 5;

iii) La trésorerie commune du Siège de l'Organisation des Nations Unies comprend les parts respectives des fonds participants dans l'encaisse et les dépôts à terme, les placements à court terme et les revenus cumulés des placements, qui sont tous gérés centralement. Les placements gérés centralement sont de même nature et sont comptabilisés de la même façon que ceux mentionnés à l'alinéa m) ii). Le produit des placements gérés centralement, ainsi que les frais relatifs à la gestion de ces placements, sont répartis entre les fonds participants. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée séparément dans l'état le concernant;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds pour l'environnement, aux fonds d'affectation spéciale, aux autres comptes spéciaux, au Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies et à d'autres fonds des Nations Unies et dans ceux dus par ces fonds. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est inscrite dans le livre d'ordre et indiquée dans la note 13 relative aux états financiers.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles et d'autre nature sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices biennaux à venir, les paiements ou contributions reçus par avance et d'autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses du PNUE imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur des comptes spéciaux demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

v) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vi) Les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, qui concernent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, qui figuraient auparavant dans les notes relatives aux états financiers, sont, à compter de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, incluses en tant qu'engagements dans les états de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. Le changement de présentation vise à rattacher ces éléments de passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; il fait suite aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au

titre de l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255 du 8 mai 2006. Depuis juillet 2002, une provision représentant 8 % des traitements de base nets est inscrite au Fonds pour l'environnement et aux fonds d'affectation spéciale pour couvrir les prestations liées au rapatriement après la cessation de service (voir note 12).

o) Réserve financière. Comme l'établit la règle de gestion financière 209.2 du Fonds pour l'environnement, la réserve financière a pour objet de garantir la solvabilité et la sécurité financière du Fonds, de compenser les fluctuations des rentrées de fonds et de répondre à d'autres besoins analogues selon les décisions que le Conseil d'administration peut prendre à ce sujet. Son montant est révisé de temps à autre par le Conseil d'administration, lequel au paragraphe 14 de sa décision 20/31 du 9 février 1999 a autorisé le Directeur exécutif à relever encore le montant de la réserve financière, pour le porter à 20 millions de dollars, à mesure que se dégageraient en fin d'exercice des soldes à reporter supérieurs au montant nécessaire pour exécuter les programmes approuvés.

p) Réserve opérationnelle. Il est nécessaire de disposer, pour le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, d'une réserve opérationnelle qui permette de faire face, d'une part, au risque de ralentissement imprévu des activités et aux effets de l'inflation et des fluctuations monétaires et, de l'autre, aux obligations juridiques auxquelles pourrait donner naissance une brusque interruption de certaines activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

q) Fonds autorenewable. Par sa décision 11 (II) du 22 mars 1974, le Conseil d'administration a créé un Fonds autorenewable (Information) pour financer la production de supports d'information à l'appui des programmes nationaux d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement. Il a également décidé que les recettes provenant de la vente ou de la location de produits d'information dont la production est financée par le Fonds autorenewable (Information) seraient portées au crédit de celui-ci. Si le solde du Fonds dépasse 200 000 dollars, l'excédent est viré au Fonds pour l'environnement à la fin de l'exercice budgétaire.

r) Les dépenses afférentes aux projets du PNUE exécutés par des organismes de coopération ou d'appui sont inscrites dans les comptes du PNUE sur la base des dépenses effectives déclarées au PNUE par ces organismes. Ces dépenses comprennent les engagements non réglés des organismes de coopération. Les soldes inutilisés des montants versés aux organismes sont comptabilisés dans les comptes du PNUE en tant qu'avances.

s) Une provision est constituée, à raison de 1 % des traitements de base nets, en vue de couvrir les indemnités qui pourraient être dues aux fonctionnaires rémunérés au moyen d'un fonds d'affectation spéciale ou du Fonds pour l'environnement en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU.

t) Fonds d'affectation spéciale. Le PNUE se conforme aux dispositions générales de la circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale et des instructions administratives correspondantes (ST/AI/285 et 286), bien que, comme il est indiqué au paragraphe 3 de la circulaire, les dispositions de celle-ci ne s'appliquent pas aux

fonds tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui relèvent de la compétence administrative de leur chef de secrétariat.

u) À sa 11<sup>e</sup> séance, le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a décidé que les ressources reçues sous forme de billets à ordre pouvaient être engagées et que le dépôt d'un billet à ordre serait considéré comme valant versement de la contribution d'un pays au Fonds. Les billets à ordre reçus de pays membres sont donc enregistrés dans les comptes du Fonds.

v) Le PNUE fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. Le PNUE est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il/elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

### Note 3

#### Recettes diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Tous les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins spéciales</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<b>Total</b>	
				<b>2007</b>	<b>2005</b>
Gains de change					
Opérations de change	893	4 685	497	<b>6 075</b>	<b>1 230</b>
Autres recettes	351	1 444	1 000	<b>2 795</b>	<b>2 113</b>
Soldes créditeurs anciens	1 403	–	–	<b>1 403</b>	–
Redevances	–	11	–	<b>11</b>	<b>25</b>
<b>Total</b>	<b>2 647</b>	<b>6 140</b>	<b>1 497</b>	<b>10 284</b>	<b>3 368</b>

**Note 4**  
**Ajustements sur exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Tous les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins spéciales</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<b>Total</b>	
				<b>2007</b>	<b>2005</b>
Ajustements au titre de contributions portant sur des exercices antérieurs	126	88		<b>214</b>	<b>3 857</b>
Passations par profits et pertes	(47)	(5)	–	<b>(52)</b>	<b>92</b>
Ajustement sur l'exercice précédent (montant net)	(217)	(1 100)	(615)	<b>(1 932)</b>	<b>(7 065)</b>
Retraitement des montants à provisionner pour les prestations dues à la retraite au 31 décembre	–	–	–	–	<b>(11 133)</b>
Divers	–	–	–		<b>(677)</b>
<b>Total</b>	<b>(138)</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(615)</b>	<b>(1 770)</b>	<b>(14 926)</b>

**Note 5****Encaisse en monnaies convertibles et non convertibles, dépôts bancaires et placements au 31 décembre 2007<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Encaisse et dépôts à terme</i>	<i>Part dans la trésorerie commune (dollars É.-U.)</i>	<i>Part dans la trésorerie commune (euros)<sup>c</sup></i>
<b>Fonds pour l'environnement</b>				
Dollars des États-Unis	État IV	16 883	34 437	–
Constitué de :				
Encaisse et dépôts à terme		16 883	17 546	–
Placements à court terme <sup>b</sup>		–	10 173	–
Placements à long terme		–	6 578	–
Intérêts courus à recevoir		–	140	–
		<b>16 883</b>	<b>34 437</b>	<b>–</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale et autres comptes du PNUE</b>				
Part dans la trésorerie commune (dollars des États-Unis)				
Fonds généraux d'affectation spéciale		18 109	51 657	16 547
CITES : placement hors trésorerie commune du PNUE		–	1 844	–
Total, fonds généraux d'affectation spéciale	État II	<b>18 109</b>	<b>53 501</b>	<b>16 547</b>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	État II	–	86 856	7 816
Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour le recrutement d'administrateurs	État II	–	4 990	–
Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	État VI	–	3 571	5 213
Contributions réservées	État II	2	33 625	8 698
Divers	État II	38	260	–
		<b>18 149</b>	<b>182 803</b>	<b>38 274</b>
Constitué de :				
Encaisse et dépôts à terme		18 149	92 203	35 639
Placements à court terme <sup>b</sup>		–	53 458	2 483
Placements à long terme		–	34 562	–
Intérêts courus à recevoir		–	736	162
Moins-value latente		–	–	(10)
		<b>18 149</b>	<b>180 959</b>	<b>38 274</b>
<b>CITES</b>				
Constitué de :				
Placements à court terme		–	1 745	–

	Référence	Encaisse et dépôts à terme	Part dans la trésorerie commune (dollars É.-U.)	Part dans la trésorerie commune (euros) <sup>c</sup>
Intérêts courus à recevoir		–	99	–
		–	<b>1 844</b>	–
<b>Total, fonds d'affectation spéciale et autres comptes du PNUE</b>		<b>18 149</b>	<b>182 803</b>	<b>38 274</b>
<b>Total de l'encaisse, des dépôts bancaires et des placements du PNUE</b>		<b>35 032</b>	<b>217 240</b>	<b>38 274</b>
<b>Fonds multilatéral</b>				
Dollars des États-Unis	État IX	453	32 392	–
Constitué de :				
Encaisse et dépôts à terme		453	16 505	–
Placements à court terme <sup>b</sup>		–	9 569	–
Placements à long terme		–	6 187	–
Intérêts courus à recevoir		–	131	–
		<b>453</b>	<b>32 392</b>	–

*Abréviation* : CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

<sup>a</sup> Les placements de tous les bureaux extérieurs du système des Nations Unies sont regroupés dans une trésorerie commune. La Trésorerie au Siège de l'ONU est seule responsable de la stratégie de placements, les bureaux participants n'étant responsables que de la gestion de leurs propres flux de trésorerie.

<sup>b</sup> Dans le cas des placements à court terme dont la valeur de réalisation est inférieure au prix coûtant, la valeur comptable est recalculée en conséquence.

<sup>c</sup> La part du PNUE dans la trésorerie commune en euros se décompose de la façon suivante : encaisse et dépôts à terme (24 442 euros); placements à long terme (1 703 euros); intérêts courus à recevoir (111 euros); moins-value latente (6 596,51 euros).

## Note 6

### Information financière communiquée par les organismes de coopération et les organismes d'appui

À l'exception de 11 d'entre eux, tous les organismes participant à l'exécution de projets financés par le PNUE ou par les fonds d'affectation spéciale qui en relèvent ont rendu compte de leurs dépenses au 31 décembre 2007.

## Note 7

### Soldes interfonds

Les soldes interfonds sont le résultat des opérations effectuées entre le Fonds pour l'environnement, les fonds d'affectation spéciale, les autres comptes spéciaux, le Fonds général de l'ONU et d'autres fonds des Nations Unies; ils sont normalement réglés périodiquement. On trouvera au tableau ci-après une ventilation des soldes interfonds, en milliers de dollars des États-Unis.

	2007	2005
<b>Soldes débiteurs interfonds</b>		
Fonds généraux d'affectation spéciale	10 883	5 222
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	15 829
Programme de recrutement d'administrateurs	–	925
Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme	–	–
Contributions réservées du PNUE	–	6 891
Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	10 641	6 330
Contributions de contrepartie en monnaies non convertibles (Méditerranée)	–	
Fonds autorenewable (information)	–	107
<b>Total partiel</b>	<b>52 976</b>	<b>44 152</b>
<b>Soldes créditeurs interfonds</b>		
Fonds pour l'environnement	4 860	2 457
Fonds généraux d'affectation spéciale	28 431	29 028
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	5 293
Programme de recrutement d'administrateurs	–	690
Contributions réservées du PNUE	–	4 041
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	163	–
Contributions de contrepartie en monnaies non convertibles (Méditerranée)		–
Contributions de contrepartie en monnaies non convertibles (Caraïbes)		–
<b>Total partiel</b>	<b>54 031</b>	<b>41 664</b>
<b>Montant net des soldes interfonds</b>	<b>(1 055)</b>	<b>2 488</b>
Montant net des soldes interfonds dû (à)/par		
Fonds multilatéral (état X)	(170)	(3 750)
Office des Nations Unies à Nairobi	(1 646)	(632)
ONU-Habitat	355	1 821
Fonds général de l'ONU	406	5 049
<b>Total</b>	<b>(1 055)</b>	<b>2 488</b>

La méthode de comptabilisation des soldes interfonds a été modifiée au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Les soldes interfonds ne font plus l'objet d'une compensation et sont désormais comptabilisés comme de simples éléments d'actif ou de passif, les chiffres correspondants ayant été recalculés en conséquence. Toutefois, dans le cas du Fonds pour l'environnement, les soldes ont été compensés du fait que la source de financement est la même.

## Note 8

### Débiteurs divers

On trouvera ci-après un état comparatif des montants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2005, en milliers de dollars des États-Unis, indiqués dans l'état II à la rubrique Débiteurs divers.

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale divers</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<b>Total</b>	
				<b>2007</b>	<b>2005</b>
Fonctionnaires	1 179	1 248	30	<b>2 457</b>	<b>2 450</b>
Fournisseurs	273	122	–	<b>395</b>	<b>220</b>
Institutions spécialisées	81	24 782	–	<b>24 863</b>	<b>24 958</b>
Autres organismes des Nations Unies	<b>925</b>	<b>46 250</b>	<b>7</b>	47 182	47 362
Divers	<b>289</b>	<b>269</b>	–	558	135
<b>Total</b>	<b>2 747</b>	<b>72 671</b>	<b>37</b>	<b>75 455</b>	<b>75 125</b>

### Classement chronologique des débiteurs divers

	<i>0 à 6 mois</i> <i>7 à 12 mois</i> <i>13 à 24 mois</i> <i>plus de 24 mois</i>				<b>Total</b>
Fonctionnaires	1 487	118	302	550	<b>2 457</b>
Fournisseurs	149	20	4	222	<b>395</b>
Institutions spécialisées	3 091	2 906	17 471	1 395	<b>24 863</b>
Autres organismes des Nations Unies	24 478	17 145	2 038	3 521	<b>47 182</b>
Divers	60	402	26	70	<b>558</b>
<b>Total</b>	<b>29 265</b>	<b>20 591</b>	<b>19 841</b>	<b>5 758</b>	<b>75 455</b>

## Note 9

### Autres éléments d'actif

On trouvera ci-après un état comparatif des montants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2005, en milliers de dollars des États-Unis, indiqués dans l'état II à la rubrique Autres éléments d'actif.

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale divers</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<b>Total</b>	
				<b>2007</b>	<b>2005</b>
Avances sur les indemnités pour frais d'études	392	317	32	<b>741</b>	<b>582</b>
Divers	178	1 304	700	<b>2 182</b>	<b>1 098</b>
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>1 621</b>	<b>732</b>	<b>2 923</b>	<b>1 680</b>

**Note 10**  
**Créditeurs divers**

On trouvera ci-après un état comparatif des montants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2005, en milliers de dollars des États-Unis, indiqués dans l'état IV.

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale divers</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<b>Total</b>	
				<b>2007</b>	<b>2005</b>
Gouvernements	(62)	1 803	–	<b>1 741</b>	<b>1 724</b>
Fonctionnaires	349	565	32	<b>946</b>	<b>876</b>
Fournisseurs	510	610	4	<b>1 124</b>	<b>1 155</b>
Institutions spécialisées	(74)	1 607	–	<b>1 533</b>	<b>109</b>
Autres organismes des Nations Unies	<b>2 104</b>	<b>15 995</b>	<b>2 224</b>	20 323	21 575
Divers	<b>119</b>	<b>433</b>	<b>10</b>	562	4 409
<b>Total</b>	2 946	21 013	2 270	26 229	29 848

## Note 11

### Réserves

On trouvera au tableau ci-après une ventilation du montant des réserves, en milliers de dollars des États-Unis, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2005.

	2007	2005
Fonds de dotation	513	1 567
Réserve opérationnelle	24 963	13 239
<b>Total des réserves</b>	<b>25 476</b>	<b>14 806</b>

## Note 12

### Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

Avant le 31 décembre 2007, les montants que le PNUE devait prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'étaient pas comptabilisés dans le corps des états financiers mais figuraient dans les notes y relatives, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Cependant, en vertu des pratiques comptables de référence concernant les prestations dues au personnel, notamment la Norme comptable internationale pour le secteur public n° 25 et la Norme comptable internationale n° 19, les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite doivent désormais être comptabilisées selon la méthode de la comptabilité en droits constatés, la valeur des prestations futures escomptées par les fonctionnaires en échange des services rendus étant alors comptabilisée en charges à payer.

Les procédures décrites ci-après ne sont pas encore totalement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

### Assurance maladie après la cessation de service

Le programme d'assurance maladie après la cessation de service de l'ONU offre une couverture d'assurance maladie subventionnée aux retraités et à leurs ayants droit dans le cadre des mêmes régimes d'assurance maladie que ceux qui s'appliquent au personnel en activité, dès lors que les conditions requises pour en bénéficier sont remplies.

Ce programme est autofinancé, des compagnies d'assurance étant engagées comme tiers administrateurs pour assurer la gestion générale des plans et le traitement des demandes de remboursement. Tous les montants versés par les tiers administrateurs sont remboursés par l'ONU, qui paie en outre des frais administratifs. Les dépenses relatives à la subvention du PNUE pour le programme d'assurance maladie après la cessation de service sont inscrites et comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Depuis le 31 décembre 2007, la charge que représentent pour le PNUE les prestations qu'il devra verser au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est prise en compte dans les états financiers.

À l'heure actuelle, aucune réserve n'a été constituée pour honorer les engagements correspondants.

Afin que les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui repose sur un régime à prestations définies, soient plus précisément connus, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Compte tenu de ces hypothèses, le montant au 31 décembre 2007 des charges à prévoir par le PNUE au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait comme indiqué au tableau ci-après.

### **Prestations liées au rapatriement**

Les fonctionnaires quittant le PNUE ont droit à des prestations au titre du rapatriement calculées en fonction de leur nombre d'années de service. Ces prestations comprennent une prime, ainsi qu'une somme couvrant les frais de voyage liés au retour du fonctionnaire et des personnes à sa charge dans leur pays d'origine. Les charges à prévoir au titre des prestations liées au rapatriement sont déduites des réserves et du solde des fonds et comptabilisées comme charges constatées d'avance.

Le montant au 31 décembre 2005 des charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement ne tenait compte que de la prime et avait été calculé en fonction du nombre de fonctionnaires répondant alors aux conditions requises et des barèmes en vigueur à cette date. Un unique montant à prévoir au titre de l'indemnité de rapatriement avait été présenté.

Au 31 décembre 2007, en revanche, le montant indiqué prenait également en compte la somme couvrant les frais de voyage, exprimée sous la forme d'un pourcentage du montant de la prime de rapatriement calculé comme ratio entre les dépenses engagées sur une période de cinq ans au titre de la prime et celles correspondant aux frais de voyage connexes pendant la même période.

### **Congés annuels accumulés**

Les fonctionnaires qui cessent leur service au PNUE ont le droit d'être rémunérés pour les jours de congé inutilisés qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour calculer le montant à prévoir, on détermine, à partir des états de présence, le nombre de jours de congés accumulés par l'ensemble des fonctionnaires dans la limite fixée, puis on multiplie le résultat par le barème en vigueur.

Le montant à prévoir est déduit des réserves et du solde des fonds et comptabilisé comme charge constatée d'avance.

**Ventilation des prestations dues à la cessation de service,  
par principaux fonds, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<b>Total</b>
Assurance maladie après la cessation de service	2 318	35 827	<b>38 145</b>
Jours de congé accumulés	4 769	7 967	<b>12 736</b>
Prestations liées au rapatriement	3 841	4 645	<b>8 486</b>
<b>Total</b>	<b>10 928</b>	<b>48 439</b>	<b>59 367</b>
À déduire : provision déjà constituée au titre des prestations liées au rapatriement			<b>10 641</b>
Charges non provisionnées au 31 décembre 2007			<b>48 726</b>

*Remarque* : Les montants inscrits pour chaque fonds sont fonction des postes alloués à la date d'établissement du rapport.

**Note 13**  
**Biens durables**

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne figurent pas parmi les immobilisations du PNUE. Les acquisitions sont imputées sur les crédits ouverts au moment où elles sont effectuées. Le tableau ci-après donne une ventilation des biens durables par catégorie (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2007	2005
Matériel informatique	5 950	5 619
Matériel de bureau	2 836	2 829
Matériel de radio et de télécommunications	335	322
Matériel photographique et audiovisuel	323	299
Matériel de transport	197	199
Mobilier	1 042	957
Matériel d'entretien	10	10
Matériel de reproduction	983	983
Total du matériel lié aux projets du PNUE	3 669	2 650
Matériel médical	2	-
Total du matériel lié aux bureaux régionaux et aux antennes	2 151	4 823
<b>Total</b>	<b>17 498</b>	<b>18 691</b>
<b>Récapitulatif</b>		
Solde en début d'exercice	18 691	15 856
Total des acquisitions réalisées localement	606	1 638
Liquidation		
Passation par profits et pertes	(195)	(16)
Ventes	(1)	-
Dons	(2 075)	-
Cessions à d'autres bureaux ou missions	-	(58)
Ajustements	472	1 271
Solde en fin d'exercice	17 498	18 691
Passation par profits et pertes		
Biens volés	(5)	(15)
Biens endommagés/détruits	-	(1)
Biens obsolètes	(8)	-
<b>Total</b>	<b>(13)</b>	<b>(16)</b>
Biens en attente de passation par profits et pertes (en attente de liquidation)		
Matériel de radio et de télécommunications	-	650

---

	2007	2005
Projets du PNUE	–	433
Bureaux régionaux et antennes	–	692
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>1 775</b>
Biens en attente de passation par profits et pertes (en attente d'approbation)		
Bureaux régionaux et antennes	9	10
<b>Total des biens en attente de passation par profits et pertes</b>	<b>9</b>	<b>1 785</b>

---

08-42185 (F) 180908 190908

